



Le massif du Jura à l'époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement? État des données

Pierre NOUVEL¹ et Cédric CRAMATTE²

1. Maître de conférences, Archéologie de la Gaule romaine, CNRS-Université de Franche-Comté, UMR 6249 laboratoire Chrono-environnement, pierre.nouvel@univ-fcomte.fr

2. Chargé de recherches, Archéologie provinciale romaine, Université de Lausanne, Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité. cedric.cramatte@unil.ch

Résumé

Faute de recherche, l'occupation romaine du massif du Jura reste peu connue. On la limite communément à ses traits caricaturaux: marge frontière, espaces sauvages laissés à une occupation ponctuelle, refuge des sanctuaires naturalistes. Les données historiques et archéologiques confirment, certes, ce caractère de barrière politique, entre Séquanes et Ségusiaves d'un côté, Allobroges, Helvètes et Rauraques de l'autre. C'est également un espace de contact qui a permis le développement de riches agglomérations protohistoriques et antiques à sa périphérie, mais aussi dans son cœur. Les sites de Chavéria/Moutonne, de Saint-Germain-en-Montagne/Équevillon ou d'Izernore en constituent les principaux jalons, associant comme en piémont des sites urbains à des complexes religieux. Ces données révèlent enfin, sur les plateaux périphériques jusque dans la haute chaîne, un espace économique spécifique dont la mise en valeur agricole, encore méconnue, semble finalement assez intense.

Abstract

The Roman occupation of the Jura range is not well known and in want of more research. It is generally depicted in caricatural features, as a borderland, a wilderness only occasionally occupied, a privileged area for naturalist sanctuaries. The historical and archaeological data do confirm it lay as a political border between the Sequani and the Segusiavi on one side, and the Allobroges, the Helvetii and the Rauraci on the other. It is also a contact zone which allowed wealthy protohistoric and ancient agglomerations to develop at its periphery as well as at its heart. The main sites are Chavéria/Moutonne, Saint-Germain-en-Montagne/Equevillon or Izernore, which like those in the piedmont associate urban sites with religious complexes. The data also reveal a specific economic space on the peripheral plateaus as well as in the higher range whose agricultural development, until now underrated, actually seems to have been relatively intense.

Zusammenfassung

Die römische Besetzung des Jura-Massivs ist wegen des Fehlens von Forschungsarbeiten bisher nur ungenügend bekannt. Üblicherweise beschränkt man es auf seine karikaturistischen Züge, Grenzraum, Wildnis mit punktueller Besiedlung, Orte von Naturheiligümern. Die historischen Fakten bestätigen zwar eine Art von politischen Barrieren zwischen Sequanern und Segusiaven einerseits, Allobrogern, Helvetiern und Raurachern andererseits. Aber es ist auch ein Kontaktraum, welcher die Entwicklung von reichen, protohistorischen und antiken Agglomerationen in seiner Peripherie wie auch in seinem Zentrum erlaubt. Die Stätten von Chaveria/Moutonne, von Saint-Germain-en-Montagne/Equevillon oder von Izernore sind die wichtigsten Punkte, die wie im Gebiet des Jurafusses städtische mit religiösen Komplexen verbinden. Die Fakten lassen zudem erkennen, dass auf den peripheren Hochebenen bis hinauf zur oberen Jurakette ein ökonomischer Raum bestand, dessen bis jetzt verkannte agrikulturelle Nutzung sehr intensiv gewesen zu sein scheint.

Extrait de:

A. Richard, F. Schifferdecker, J.-P. Mazimann, C. Bélet-Gonda (dir.). *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen Âge. Actes des deuxièmes journées archéologiques frontalières de l'Arc jurassien, Delle (F) – Boncourt (CH), 16-18 novembre 2007*. Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté et Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 2013, 586 p., (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, série Environnement, sociétés et archéologie 17; Cahier d'archéologie jurassienne 21).



« Les Séquanes [...], et leurs clients les Rauraques étaient adossés au Jura et, infiltrés dans les couloirs pénétrables du Jura septentrional, plus qu'établis dans le haut du pays en véritables montagnards. Il en allait de même au sud, pour les Ambarri du Bugey et, sur le versant oriental, pour les Helvétès. Les grands établissements de ces gaulois sont en bordure : Mandeuve (Epomanduodurum), Besançon (Vesontio). Les Romains en héritent, comme de la route qui traversait le Jura par Pontarlier, tirant d'Avenches à Besançon » (De Vrégille *et al.* 1998). « Mais ce n'est pas semble-t-il avant le V^e siècle que commence, dans la haute montagne, une colonisation qui s'est prolongée jusqu'à nous. Ce sont des gens de toutes origines : les bénédictins d'abord, depuis Romain d'Izernore et son frère Lupicin créateurs de Condat (Saint-Claude), plus tard les cisterciens, les prémontrés, les chartreux, allèrent à la suite dans les solitudes forestières converties peu à peu en pâturages » (Rey *dir.* 2011). Il est commun, en Franche-Comté plus qu'en Suisse d'ailleurs, de véhiculer l'idée d'un peuplement récent du Massif jurassien, réputé hostile et inhospitalier jusqu'aux lendemains de la guerre de Trente Ans. Cet état d'esprit relève cependant plus de la conviction que d'une démonstration archéologique. Comme le résumait J.-L. Mordefroid (Mordefroid 1993), la fondation de monastères du haut Moyen Âge dans des « déserts » (Saint-Imier, Saint-Claude, Gigny, Saint-Lupicin, etc.) et les *vita* qui les accompagnent ont largement contribué à l'édification d'un imaginaire de montagnes sauvages, sous-exploitées et dépeuplées au cours de l'Antiquité.

Le Jura ne serait alors qu'une zone frontière entre les grands peuples du piémont, sauvage en dehors de quelques routes. C'est là un état de la recherche, hérité de Dunod et de Clerc, depuis longtemps battu en brèche par la découverte et l'étude des peuplements néolithiques et protohistoriques du haut Jura autant que par les études paléoenvironnementales. Pourtant, dans cette dynamique de renouvellement des données, amorcée depuis les années 1970, la question de l'occupation antique des montagnes jurassiennes reste en marge, faute d'étude ou de chercheurs. L'abondance des pâtures, les forêts de résineux, les difficultés de détection, la rareté des opérations préventives y tiennent certes pour beaucoup. Mais la multiplication des travaux sur ses piémonts, autant en Suisse qu'en France, a produit un effet de source non moins négligeable. Ces recherches ont nettement renforcé l'idée d'un peuplement montagnard antique morcelé sinon épisodique, en tout cas d'une opposition éclatante entre les structures du peuplement des basses et hautes altitudes jurassiennes.

Il convient dès à présent de souligner que nos connaissances de ces espaces n'ont guère évolué depuis trente ans. Les fouilles y sont encore moins nombreuses aujourd'hui que dans les années 1960 et les communes du haut Doubs, du haut Jura et du Bugey n'ont connu aucun programme de recherche d'envergure, même si quelques explorations plus attentives ont touché ces dernières années le Jura vaudois. Nous n'avons donc pas l'ambition ici de dresser un tableau renouvelé, qui manque toujours de matière. Nous nous contenterons de poser les jalons préalables, nécessaires à un réexamen de l'Antiquité de l'espace montagnard jurassien.

1. Le Jura, espace frontière ?

Massif barrière, il apparaît aux yeux des témoins comme un espace frontière. C'est là son caractère marquant dans l'esprit de nos contemporains autant que dans celui des témoins extérieurs de l'Antiquité. C'est le premier élément que rapporte César quand il décrit la région (César, *BG*, I, 1-2) et le premier constat des géographes Strabon et Ptolémée dans les siècles qui suivent. Si le *Jurassus* (Ptolémée, II, 8) est sans nul doute un espace de marge, il faut bien admettre que la question des limites politiques et par là même des entités administratives de cette région reste une question secondaire et rarement abordée, sauf aux lisières sud du massif. La synthèse offerte par Marie-Pierre Rothé (Rothé 2001, p. 110-114) et les précisions apportées par Stefan Fichtl (Fichtl 2009) permettent de résumer l'état modeste de nos connaissances et l'importance des questions en suspens. Si la question des limites administratives a été éludée par les antiquisants, elle a été prise en main par les médiévistes, qui discutent la réalité et l'origine des frontières ecclésiastiques en Jura. C'est ici que les données les plus récentes sont disponibles (Locatelli *et al.* 1998, Rey *dir.* 2011).

Pour reprendre cette question et mettre en perspectives les données, il convient de présenter celles-ci dans un ordre chronologique. La question est ici d'autant plus complexe qu'à deux reprises au moins, à savoir lors de l'invasion suève précédant la guerre des Gaules et durant la poussée alamane des V^e-VI^e siècles et la mise en place du second royaume burgonde, la structure administrative de la région a subi de profondes modifications dont nous ne connaissons ni la nature ni l'ampleur. Les démarches régressives permettant de retrouver dans les limites des circonscriptions ecclésiastiques celle des entités antiques sont vouées ici à l'échec sans une solide discussion des arguments.

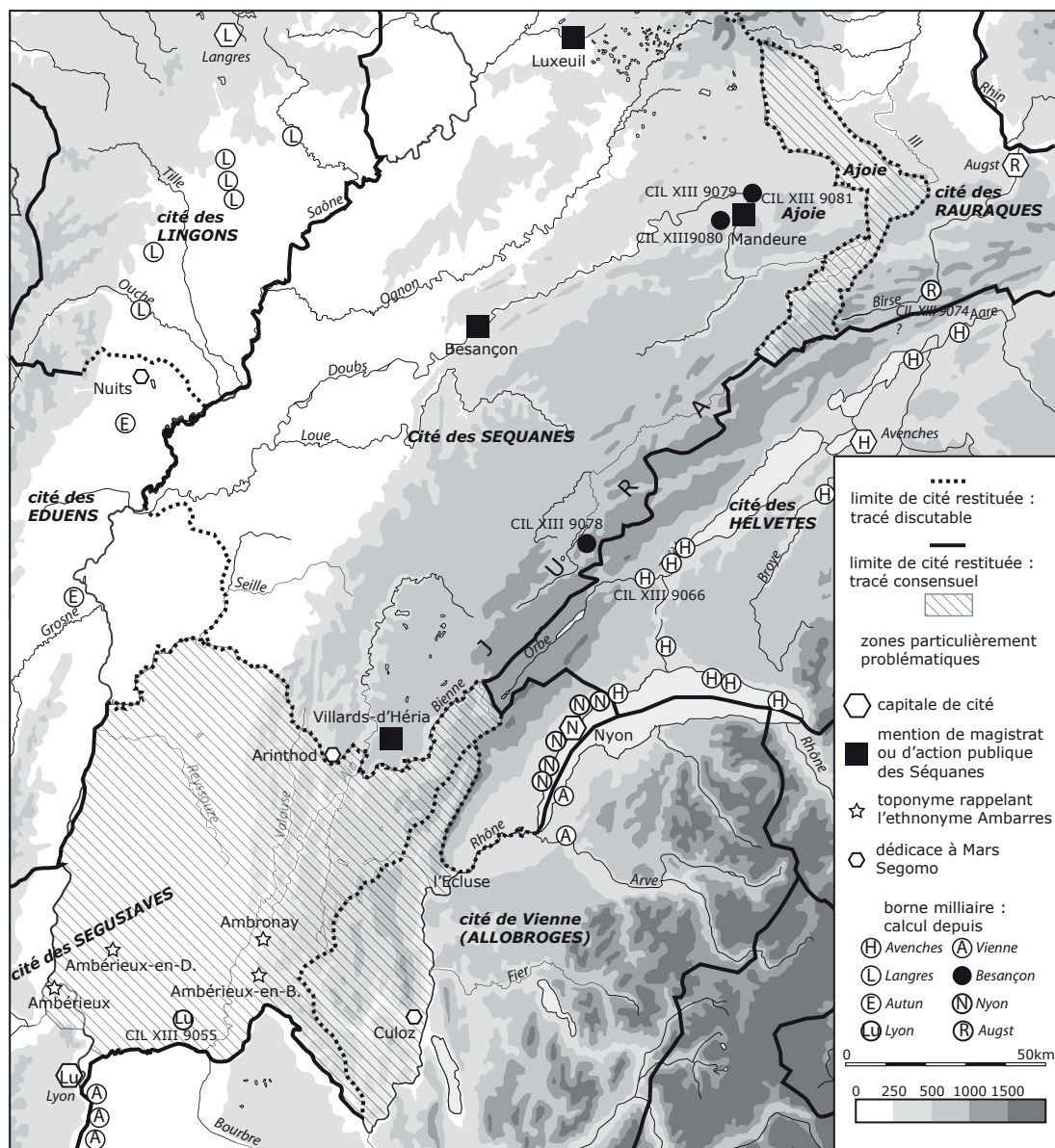


Fig. 2. Organisation politique de la région jurassienne au Haut-Empire : état des données. (Carte P. Nouvel)

passage des cols (BG I, 9 « *Il leur restait un chemin par la Séquanie, mais si étroit qu'ils ne pouvaient le traverser sans l'accord de ses habitants* »).

Les Séquanes

Au nord-est, il semble que le territoire séquane se soit étendu alors jusqu'au Rhin, comme cela est précisé dès les premières lignes de l'ouvrage: « [La Gaule habitée] du côté des Séquanes et des Helvètes va jusqu'au Rhin » (BG I, 1). Un peuple dépendant de la cité des Helvètes, les Rauraques (BG I, 5, 28 et 29), occupait cependant la région du coude du fleuve, zone où il est connu avec certitude quelques années plus tard. César laisse même entendre, peut-être par facilité de langage, que les Séquanes s'étendaient alors au-delà du fleuve: « *Le Rhin prend sa source chez les Lépointes habitants des Alpes et traverse rapidement dans un long espace les terres des Nantuates, des Helvètes, des Séquanes, des Médiomatriques, des Triboques et des Trévires* » (BG, IV-10). Strabon, bien qu'écrivant un siècle

après, utilise des sources documentaires antérieures à la guerre des Gaules, qui comptent encore les Séquanes au nombre des riverains du Rhin: « *Aux Helvètes, le long des bords du Rhin, succèdent les Séquanes et les Médiomatriques* » (Strabon, *Géographie*, IV, 3-4). Cette région était devenue une zone de conflit au cours des années précédant la conquête (dans les années 80/70 av. J.-C., Fichtl 2004). Suite à l'invasion des Cimbres et des Teutons (vers 120/102 av. J.-C.), les nations celtiques situées à l'est du Rhin, en Bavière et jusqu'en Bohême, avaient disparu ou avaient immigré. Les Séquanes et les Helvètes s'étaient donc retrouvés, depuis les années 100/90 av. J.-C., en contact direct avec les populations barbares germaniques, aux volontés expansionnistes évidentes. L'opposition entre Éduens et Séquanes, qui avait pour objet le contrôle du trafic marchand du Val de Saône (Strabon, *géographie*, IV, 3-4), contribua largement à attirer plus largement ces Germains

dans les Gaules. Un passage de la *Guerre des Gaules* résume précisément les événements qui aboutirent à l'annexion d'une partie du territoire séquane par les Germains puis à la guerre entre Germains et Romains en 58 av. J.-C. (BG I-31). C'est vraisemblablement sa partie est, dans le sud de l'Alsace actuelle, qui fut l'objet de cette cession (Fichtl 2009). L'opinion actuelle est que, au retour des Rauraques, renvoyés de force dans leur patrie par César à la suite de l'échec de la migration des Helvètes, toute cette zone leur aurait été attribuée aux dépens des Séquanes (Demarez 2005). La fondation de la colonie d'*Augusta Raurica* (formée de vétérans romains associés aux survivants rauraques de la migration de 58 av. J.-C., entre les années 40 av. et les années 20/10 av. J.-C.), aurait ainsi bénéficié de terrains désertés. Quoiqu'il en soit, on retiendra qu'après la guerre des Gaules, la partie orientale de la chaîne jurassienne a subi des modifications territoriales profondes, bientôt entérinées par les réformes administratives d'Agrippa. Nous y reviendrons sous peu.

À l'ouest, face au territoire des Éduens, la frontière semble, d'après les multiples allusions de César, être à fixer sur le cours de la Saône : « *La Saône est une rivière dont le cours, entre les terres des Éduens et celles des Séquanes et jusqu'au Rhône, est si paisible que l'œil ne peut en distinguer la direction* » (BG, I, 12). On sait toutefois, par César et par Strabon, que la possession de son parcours a été l'objet de multiples combats entre les deux peuples, qui aboutirent certainement à des modifications territoriales importantes : « *Avec les Éduens, les Séquanes développaient une haine envenimée par des contestations incessantes au sujet du fleuve qui les sépare, chacun des deux peuples prétendant à la possession exclusive du cours de l'Arar [la Saône] et revendiquant la perception des péages* » (Strabon, *Géographie*, IV, 3-2). Après la défaite des Éduens dans les années 80/70 av. J.-C., il est probable que les Séquanes ont contrôlé les péages de la Saône (Goudineau et Peyre 1993). L'arrivée de César et la défaite des Germains alliés des Séquanes ont certainement permis aux Éduens de reprendre le terrain perdu. Une partie de la rive gauche de la Saône était dès lors sous leur dépendance : le discours de César lui-même permet de s'en persuader. Lors de leur migration, les Helvètes, contraints de passer les monts du Jura pour contourner les barages placés par César dans la vallée du Rhône, eurent l'autorisation de traverser le territoire séquane. « *Déjà les Helvètes avaient franchi les défilés et le pays des Séquanes et, arrivés dans le pays des Éduens, ils en ravagent les terres* ». Ce n'est qu'après cet épisode qu'ils arrivèrent à la Saône sur les gués de laquelle eut lieu une première bataille. Il faut donc en conclure que les

frontières occidentales des Séquanes doivent être placées au cœur de la Bresse (Kasprzyk et Nouvel à paraître). Les frontières sud, dans le Jura ou plus au sud, posent des questions plus complexes, sur lesquelles nous reviendrons.

Les Helvètes, les Rauraques et les Ambarres

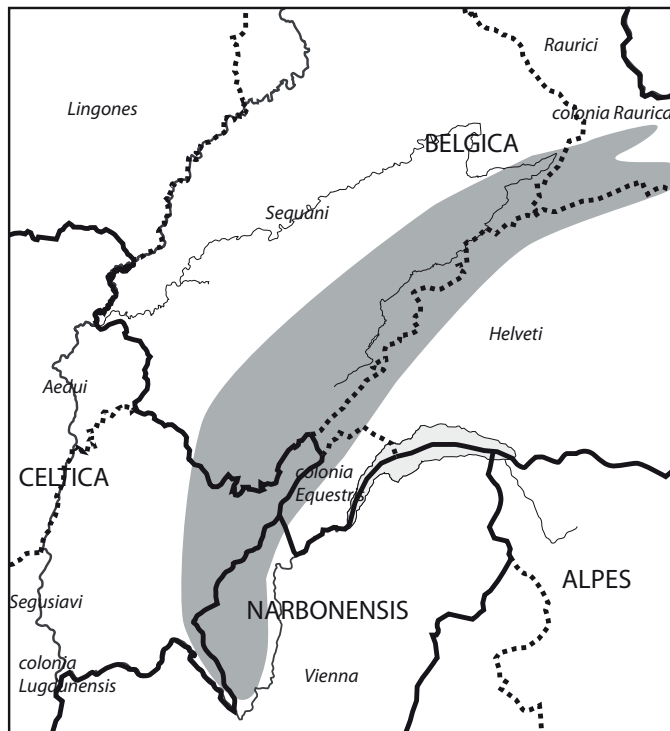
Le livre I de la *Guerre des Gaules* indique aussi que cette première nation s'étendait sur la totalité du plateau au sud du Jura, depuis Genève au moins à l'ouest jusqu'au Rhin. Elle fédérait plusieurs peuples dont la localisation fait l'objet de discussions sans fin et que nous ne pouvons pas replacer sur le terrain, en dehors peut-être des Rauraques. César reste évasif sur les limites attribuées à ce peuple, même si un passage détermine clairement que Genève, dépendant des Allobroges, était en position frontière face aux Helvètes, qui disposaient de la rive nord du Rhône à cet endroit (Broise 1974). À l'est, César laisse entendre qu'ils disposaient d'un territoire s'étendant jusqu'au Rhin (BG, I, 1, ci-dessus).

Au sud-ouest, César signale l'existence des Ambarres, mitoyens des Séquanes, des Allobroges et des Helvètes. Il est probable que cette entité ait formé antérieurement une nation puisque ces peuples apparaissent parmi ceux qui envahirent le Nord de l'Italie au IV^e siècle : « [...] à Bellovèse, les dieux montrèrent un plus beau chemin, celui de l'Italie. Il appela à lui, du milieu de ses surabondantes populations, des Bituriges, des Arvernes, des Éduens, des Ambarres, des Carnutes, des Aulerques ; et, partant avec de nombreuses troupes de gens à pied et à cheval, il arriva chez les Tricastins. Là, devant lui, s'élevaient les Alpes [...] ils franchirent les Alpes par des gorges inaccessibles » (Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 34). Cette nation, alliée des Éduens, est positionnée entre les Allobroges, les Éduens et les Séquanes, non loin du Rhône. Enfin, César signale aux bords du Rhône, entre le Léman et son confluent avec la Saône, les confins nord des Allobroges (BG, I, voir discussion dans Rémy 1970 et Rémy 2000).

Plus à la marge, à l'ouest, on trouve les cités des Éduens et des Ségusiaves, que César ne signale pas comme mitoyennes du Jura, même si son discours (BG, I) laisse à penser qu'ils n'en sont pas éloignés.

À la suite de la guerre des Gaules, il est probable que cette zone connut des remaniements plus ou moins importants, tout d'abord lors de la réinstallation des Helvètes et des peuples alliés (en particulier les Rauraques) dans leur région d'origine (voir les discussions sur ce point dans Demarez 2001, p. 16-17), mais aussi lors de la fondation des trois colonies (Lyon, Nyon puis Augst) au cours de la période qui suivit la mort de César (Frei-Stolba 1999, p. 32-36).

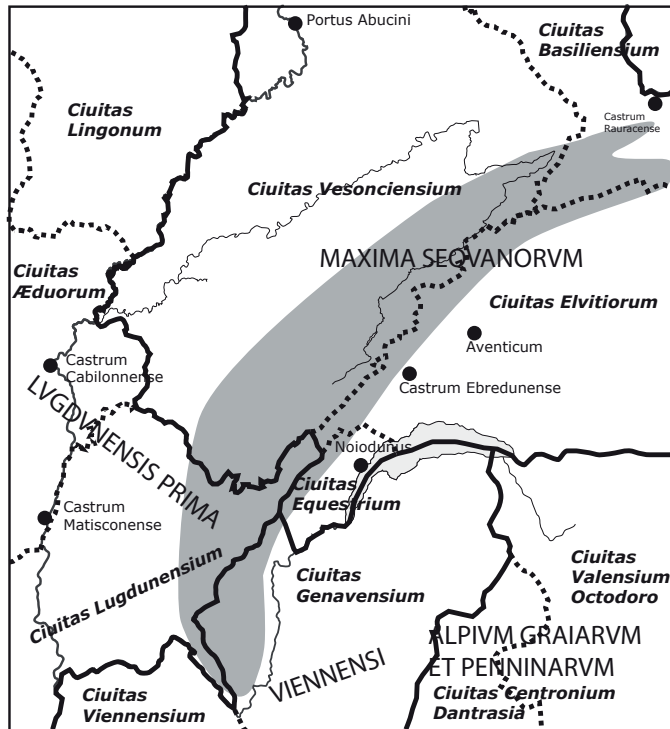
Le témoignage de Strabon apporte ici plus de confusions que de précision : « *Quant aux*



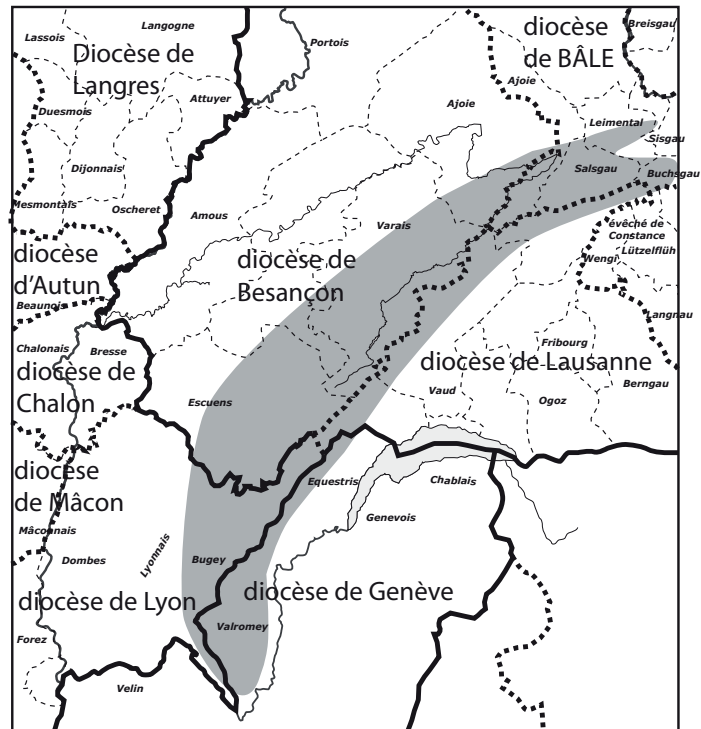
A : époque augustéenne (liste de Pline)



B : II^e siècle de notre ère (Ptolémée)



C : début du V^e siècle (*Notitia Galliarum*)



D : époque carolingienne

Fig. 3. Évolution du contexte géopolitique du Massif jurassien de la période augustéenne au premier Moyen Âge. Trait plein : limite de province ; pointillé : limite de cité ou de diocèse. (Cartes P. Nouvel)

peuples qui succèdent aux Segosivii en direction du Rhin, ils ont pour leur servir de limite, les uns le Doubs, les autres l'Arar [Saône], deux rivières qui descendent des Alpes et se jettent dans le Rhône [...]. Mais il y a encore un autre fleuve, le Sequanas [Seine], qui prend sa source dans les Alpes et va se jeter dans l'Océan, après avoir coulé parallèlement au Rhin et avoir traversé tout le territoire d'un peuple du même nom [les Séquanes] compris entre le Rhin à l'est et l'Arar [Saône] à l'ouest. [...] Entre le Doubs et l'Arar [Saône], ce sont les Éduens qui habitent : la ville de Cabyllinum sur l'Arar [Chalon-sur-Saône] et la place forte de Bibracte leur appartiennent ». Comme l'ont démontré plusieurs auteurs (Goudineau et Peyre 1992), ce passage ne doit pas être suivi à la lettre : l'auteur, décrivant le pays de loin, se doit d'assimiler le Jura aux Alpes, sinon au plateau de Langres. Mis à part l'assimilation Séquanes/Seine qui n'est qu'un jeu de mot facile depuis longtemps rejeté (Jullian 1923, II, p. 35 ; Carcopino 1957), le reste se comprend et correspond aux descriptions de César, puisque les Éduens disposent selon lui d'une partie de la plaine à l'est de la Saône.

1.1.2. Organisation territoriale de la région jurassienne durant le Haut-Empire : les témoignages de Pline et de Ptolémée (fig. 2 et 3a et b)

Au début du II^e siècle, le tableau dressé par Ptolémée confirme la stabilité des entités politiques régionales malgré la création des deux provinces des Germanies supérieures et inférieure sous Domitien. Il signale en Lyonnaise ou Celtique les cités des Ségusiaves (II, 8-14 : *habitans les monts Cemmenos, sont les Segueiavi dont les villes sont : Rhodumna et Forum Segusianorum*) et des Éduens (II, 8-17 : *À l'est des Arverni jusqu'à ce que le Rhône se détourne de sa direction du nord, est la tribu des Aedui et leurs lieux d'habitation : Augustodunum, Cabyllinum et la ville de Lugdunum*). En Germanie supérieure ce sont les Rauraques (II, 9-18 : *les Raurici, Augusta Rauricorum*), les Séquanes (II, 9-21 : *Les Sequani sont en-dessous d'eux et ont pour ville : Dittatium, Visentium*), la cité de Nyon (II, 9-21 : *Equestris*) et des Helvètes (II, 9-20 : *Et après les montagnes qui sont en-dessous d'eux, et qui sont appelées Jurassus, sont les Helveti près du fleuve Rhin, lesquels ont pour ville : Ganodurum, Forum Tiberii* puis II, 9-21 où il évoque la capitale, *Aventicum*). En Narbonnaise, il ne signale dans cette zone que la cité de Vienne et des Allobroges limitée par le Rhône (livre 10, fig. 2). Ici encore, les Ambarres sont absents, ce qui confirme qu'il ne s'agissait pas d'un oubli de Pline : ils ne forment donc plus de cité indépendante depuis Auguste. Entre-temps, la cité des Séquanes, jusque-là stipendiaire comme

l'indique la liste de Pline, a obtenu le statut de colonie honoraire, comme le prouve la mention d'un *tabell (arius) colon (iae) Sequanor (um)*, dédicant au col du Grand Saint-Bernard (CIL V, 6887). On suppose (Gscheid 1993) que ce statut aurait été acquis à la suite de l'écrasement de la révolte lingone par les milices séquanes en 70 ap. J.-C. (Tacite, *Annales*, XLV, 45 ; Tacite, *Histoires*, IV, 67). Le phénomène est similaire chez les Helvètes qui obtiennent vraisemblablement celui de colonie latine (Frei-Stolba 1999, p. 88-90).

1.1.3. La zone jurassienne d'après les sources tardo-antiques et du haut Moyen Âge (fig. 3c et d)

Les évolutions au cours du III^e et du IV^e siècle ne nous sont pas connues dans le détail. Seule la création d'une nouvelle province, en 297 ou en 314-324, la *Maxima Sequanorum*, est confirmée par la liste de Vérone sans qu'on en connaisse alors l'assiette précise (*Laterculus Veronensis* VIII). La *Noticia Galliarum* (début du V^e siècle, NG, *Provincia Maxima Sequanorum, Num. Iiii*) confirme qu'elle s'est constituée aux dépens de la Germanie supérieure dont elle occupe la partie méridionale. Sa composition atteste que les modifications territoriales ont été modestes au cours du siècle précédent. La *provincia maxima sequanorum*, dont la capitale est Besançon, compte alors quatre entités politiques, correspondant à des entités préexistantes, même si elles changent parfois de dénomination : *Ciuitas Vesonciensium* (= cité des Séquanes), *Ciuitas Equestrum Noiodunus* (cité de Nyon) *Ciuitas Elvitiarum hoc est Aventicum* (cité des Helvètes où est Avenches) *Ciuitas Basiliensium* (= cité des Rauraques avec changement de capitale). Le *Castrum Vindonissense* (Windisch), où résident pourtant certains évêques helvètes, est signalé en second lieu, aux côtés d'Yverdon et d'Augst.

À l'ouest, la première lyonnaise comprend la *Ciuitas Lugdunensium* (cité de Lyon, qui s'est imposée aux dépens de Feurs dans l'ancienne cité des Ségusiaves), la *Ciuitas Aeduarum* (cité des Éduens), la *Ciuitas Lingonum* (cité des Lingons), les *Castrum Cabilonnense* (Chalon-sur-Saône) et *Castrum Matisconense* (Mâcon) ne formant pas des cités indépendantes. On sait pourtant qu'au V^e siècle Chalon possède ses évêques (Kasprzyk et Nouvel à paraître).

Au sud, les modifications sont un peu plus notables depuis le Haut-Empire. La province de Vienne, composée de treize cités, entérine le démembrement de l'ancien territoire des Allobroges. Celui-ci conduit à la création de trois entités distinctes, *Ciuitas Viennensium* (cité de Vienne) *Ciuitas Genavensium* (cité de Genève) et *Ciuitas Gratianopolitana* (cité de Grenoble).

Ces différents témoignages confirment que les entités territoriales se sont stabilisées durant la totalité de l'Antiquité romaine. Cette constatation justifierait ici une analyse régressive, puisque l'organisation ecclésiastique y a repris, à travers les provinces de grande Séquanie, de Viennoise et de Lyonnaise I^{ère}, celle connue dans la *Notitia Galliarum*. Dans le détail, toutefois, la démarche est moins aisée, comme l'ont bien démontré les différents spécialistes qui se sont penchés sur la question (Longnon 1889, Moysse et Locatelli 1979; Favrod 1997; Rey *et al.* 2011). Tous s'entendent sur un point : les limites diocésaines, sans parler de celles des *pagi* et des archiprêtres médiévaux, ne permettent que ponctuellement et avec d'innombrables précautions de restituer les territoires antiques qui les ont précédées. En effet, contrairement aux régions plus occidentales, cette région vit le développement du second royaume burgonde de *Sapaudia*, immédiatement confronté à l'expansion almane. Ces conditions politiques complexes semblent avoir contrecarré la mise en place normale des diocèses, contribuant à des transferts de sièges autant qu'à des modifications des limites initiales. D'autre part, comme l'ont souligné les différents spécialistes de la question (Longnon en premier lieu), les pouillés sont ici très tardifs, pas antérieurs au XIII^e siècle dans le meilleur des cas (1275, diocèse de Besançon). Enfin, la création des évêchés de Bellay et de Saint-Claude ou les modifications profondes qu'ont connues les évêchés d'Avenches, d'Augst, de Nyon et de Genève au cours de la période moderne compliquent fortement cette démarche. La situation est d'ailleurs variable en fonction des entités politiques considérées.

La cité de Besançon semble disposer d'une liste continue d'évêques, ce qui laisse entendre qu'il y a continuité entre la cité antique et l'évêché médiéval. Cependant, l'opinion de tous (Longnon 1889, Jeannin 1966, Audouze 1911, Rey *et al.* 2011) est que les quatre *pagi* connus par les sources mérovingiennes et carolingiennes (fig. 4) sont des créations du haut Moyen Âge sans fondement antique, sauf peut-être celui du Portois, éloigné de la région qui nous concerne ici.

Le territoire de la cité des Rauragues a en apparence seulement survécu dans les limites de l'évêché de Bâle, qui s'étendait à l'ouest jusqu'à la région de Belfort. On ne sait si cette frontière, fixée sur la limite entre les bassins du Doubs et du Rhin, est le reflet d'un partage du territoire séquane lors de la mise en place de la cité des Rauragues autour d'Augst ou d'une modification plus tardive, au cours de l'Antiquité tardive voire des premiers siècles du Moyen Âge. Ce diocèse semble en effet connaître une évolution complexe. Alors qu'un

évêque est attesté au IV^e siècle, une interruption jusqu'en 615 fait penser que durant la présence almane il avait cessé d'exister et avait été rattaché à celui de Besançon (Schwartz 2005). Il aurait ensuite été rétabli selon une assiette un peu différente. Cela expliquerait les découpages curieux observés dans cette région et la présence d'un *pagus* dit d'Ajoie/Elsgau, partagé entre les évêchés médiévaux de Besançon et de Bâle (Jeannin 1966; Moysse *et al.* 1978; Moysse et Locatelli 1979).

Le territoire de la cité des Helvètes connut aussi diverses vicissitudes. Le siège épiscopal a été tout d'abord implanté à Avenches, jusqu'au VI^e, avec quelques alternances avec Windisch. Le transfert à Lausanne est définitif à partir de 517 (Favrod 1997). La partie orientale du territoire sera érigée vers 600 en un nouvel évêché dont la capitale est Constance. Là encore, les *pagi* connus par les sources du haut Moyen Âge ne sont d'aucune aide pour une démarche régressive.

Le territoire de Nyon ne semble pas avoir donné naissance à un évêché (Frei-Stolba 1999). Le *pagus equestris* du haut Moyen Âge est dépendant de l'évêché voisin de Genève (Broise 1974; Collectif 2003, p. 28-29). La découverte de nombreuses inscriptions provenant de Nyon dans les fortifications tardives de Genève montre d'ailleurs que l'ancienne colonie faisait bien partie de ce territoire, même si la date même de sa mise sous tutelle pourrait être assez tardive (mention *Novidunensis municipii* dans la *vita* des Pères du Jura vers 500, Vita S. Romani, 13, Martine 1968). Le territoire de Genève, érigé en évêché dès le IV^e siècle, engloba rapidement celui de Nyon (Favrot 1997). La liste épiscopale de ce siège indique qu'il n'a pas subi de modification profonde jusqu'à l'époque médiévale.

Le territoire de l'évêché de Lyon correspond vraisemblablement à celui de l'ancienne cité des Ségusiaves. La zone où César signalait le peuple césarien des Ambarres dépend d'ailleurs du *pagus Lugdunensis* au cours du haut Moyen Âge (De Vrégille 1983).

L'ensemble de ces données permet de confirmer que, pour certaines zones, les limites diocésaines ont fossilisé les limites antérieures, permettant de restituer le territoire des Séquanes (De Vrégille *et al.* 1998) et des peuples voisins dans ses grandes lignes. Dans deux zones cependant – l'une au nord, aux confins des Rauragues et des Séquanes, la seconde entre la Bienne et le Rhône –, les éléments restent trop confus. Ils ne permettent pas, en particulier, d'attribuer avec certitude l'actuel département de l'Ain à l'une ou l'autre des cités antiques mentionnées ici.

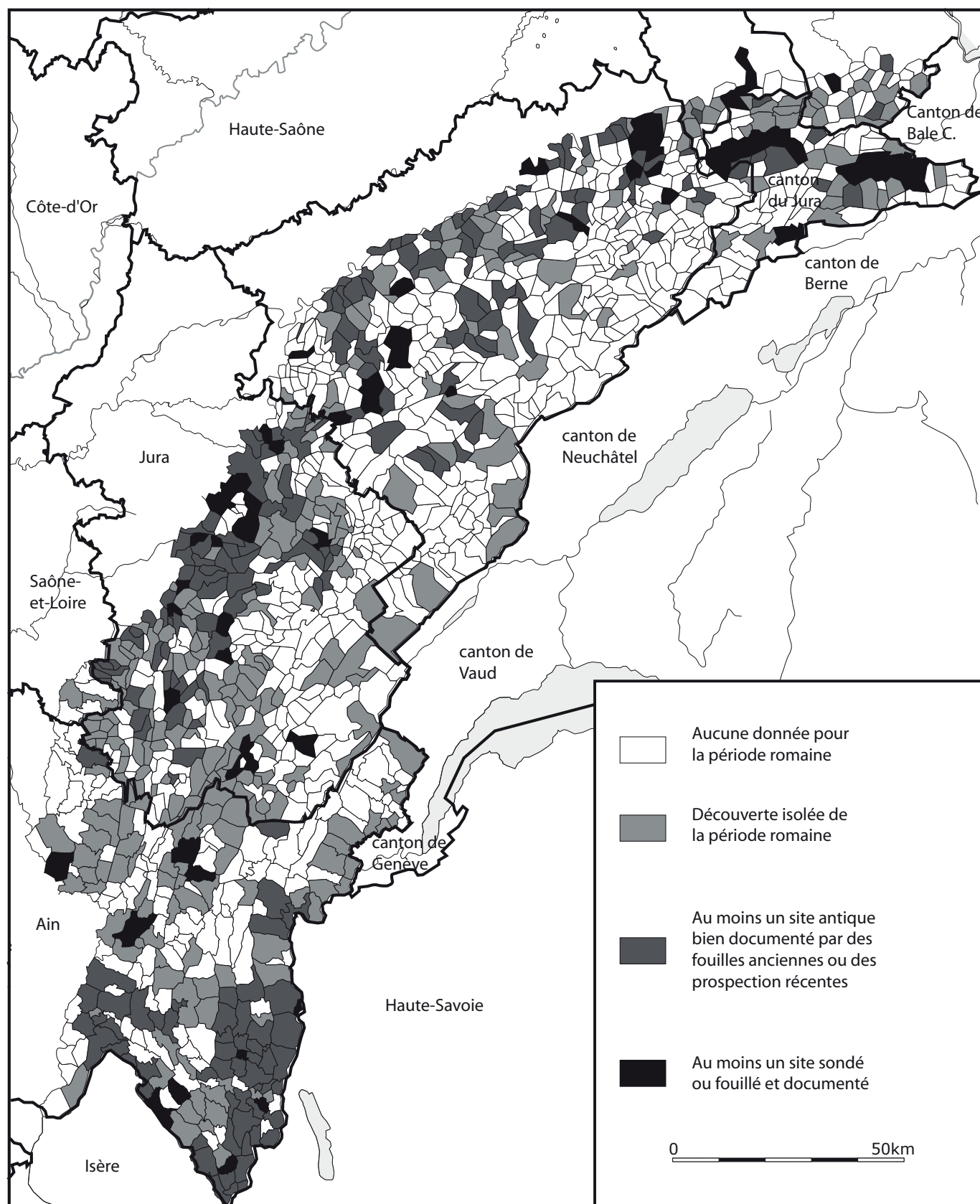


Fig. 4. Époque romaine : état des connaissances. (Carte P. Nouvel)

1.2. Les données archéologiques et les limites politiques

1.2.1. Les prospections et les fouilles

Les parties hautes de la chaîne du Jura ont fait l'objet de peu de recherches systématiques car le couvert forestier, souvent très dense, rend difficile toute prospection archéologique. Il reste donc difficile de localiser des sites frontières, lieux de culture ou points de contrôle. Suite à la fouille du sanctuaire gallo-romain de Bullet (VD), au sommet du Chasseron, l'université de Lausanne a mené plusieurs campagnes de prospection afin de définir l'occupation montagnarde dans la région de Sainte-Croix (VD). Ces recherches, menées de concert avec le groupe Caligae en collaboration avec l'archéologie cantonale vaudoise, ont permis de mettre en évidence un grand nombre de sites dont l'essentiel est pour l'heure encore inédit. Nous ne mentionnerons ici que ceux qui ont fait l'objet de fouilles ou de sondages archéologiques et qui sont publiés sous forme de rapports. Les recherches se sont d'abord concentrées dans les gorges de Covatannaz et plus précisément dans les abris du secteur de Fontanet (Luginbühl 2010). Le plus petit des abris, fouillé en 2007 et en 2008, a révélé un important mobilier du Bas-Empire constitué notamment d'une statuette en bronze de Mercure, de 230 monnaies et de 60 éléments de parure. Les auteurs concluent à l'existence d'un lieu de culte sur la base du traitement de certains objets déposés entiers ou brisés et sur celle de l'analyse spatio-fonctionnelle de l'ensemble du mobilier, qui met en lumière des dépôts volontaires. Il faut encore mentionner la découverte de plus de 40 pièces d'armement dont la répartition spatiale n'est pas identique à celles des autres catégories de mobiliers. Les traces d'utilisation visibles sur tous les projectiles permettent d'envisager l'hypothèse d'un événement violent qui aurait mis fin à l'activité de ce lieu au début du V^e siècle, comme l'indique le numéraire retrouvé. Cet abri a pu aussi servir de refuge en période troublée, comme paraît du reste l'indiquer sa fréquentation à la fin du VI^e ou au début du VII^e siècle. Lieux de repli au Bas-Empire, certains abris ont également servi à des activités marginales. Ainsi, les récentes prospections dans l'abri des Ormes sur la commune de Bassins (VD) ont permis de révéler l'existence d'un atelier de faux-monnaieurs actif au IV^e siècle (Saget 2010, p. 86-87).

Des prospections au détecteur à métaux, suivies de sondages de diagnostic, ont permis de mettre en évidence dans le goulet d'Entre Roches, en contrebas du Col des Étroits, un ensemble inédit d'artefacts liés à une occupation militaire tardo-républicaine (50-15 av. J.-C.) et peut-être déjà laténienne. Plus de 200

clous de *caligae* à décor de croix et de globules, des pointes de *pila*, des traits de catapultes, une pointe de lance ainsi qu'une sardine de tente sont autant d'éléments qui militent en faveur de l'installation dans cet endroit-clé d'un fortin militaire qui a pu succéder à un *castellum* helvète. Les sondages ont mis en évidence un amas de pierres très mal conservé qui pourrait correspondre à une hypothétique structure de fortification, ainsi qu'une voie antique soutenue par un muret. Cette dernière paraît avoir été aménagée à l'époque tardo-républicaine et avoir subi une réfection, du moins partielle, dans le courant du Bas-Empire. Ces résultats obtenus récemment dans le Jura vaudois révèlent ainsi tout le potentiel d'une recherche archéologique menée dans les étages les plus hauts de la chaîne du Jura. Ils ne permettent nulle part de préciser la localisation exacte des frontières recherchées.

1.2.2. Les données épigraphiques

Les données épigraphiques ne contredisent nulle part les limites que l'on peut restituer à partir des sources antiques et médiévales. Elles bénéficient, pour l'actuel département de l'Ain, d'une synthèse récente et exhaustive (Kayser *et al.* 2005).

Les bornes milliaires, qui portent les indications de distance par rapport au chef-lieu, forment un premier groupe du plus grand intérêt. Elles fournissent des jalons précieux, mais peu nombreux (fig. 2). Les témoins dans le massif du Jura sont cependant assez rares. On ne dispose que d'une borne, précieuse pour les Séquanes, celle retrouvée à la Fontaine-Ronde, le long de la route entre Pontarlier et Vallorbe (CIL XIII, 9078). Elle porte une distance de quarante-deux milles, qui correspond à celle qui la sépare de Besançon: nous sommes donc bien ici en territoire séquane à l'époque de Trajan. De l'autre côté du Jura, une série de bornes (CIL XIII, 9056 à 9067) confirme que nous sommes là en territoire helvète. C'est d'ailleurs grâce aux mentions visibles sur les bornes que la limite entre la cité équestre et celle des Helvètes a pu être située à proximité d'Allaman (VD) et non sur l'Aubonne (Frei-Stolba 1999, p. 39; Collectif 2003, p. 23). Au sud, il nous manque malheureusement des indices provenant des zones discutées du Bugey et du Valromey. Une seule borne milliaire, de l'époque de Claude, provient du département de l'Ain (Béligneux, CIL XIII, 9055). La distance qu'elle porte (dix-neuf milles) indique que la mesure est prise depuis Lyon.

On dispose par ailleurs de mentions de magistrats ou d'interventions publiques. Ces données, exploitées largement, ne précisent nulle part les informations livrées par les données historiques ou les bornes milliaires, en

particulier au sud du Jura. Au nord, trois lieux ont livré des inscriptions qui rapportent l'intervention de la collectivité des Séquanes. En dehors de Besançon et de Mandeuire, dont l'appartenance à cette nation était déjà évidente par ailleurs, une seule concerne le Massif jurassien, dans une zone où les données sont justement peu fiables. Il s'agit de la base recueillie aux Villards-d'Héria (Jura), érigée en l'honneur de C. Licinius Campanus et édifée à frais communs par les Séquanes (CIL XIII, 5353). L'inscription atteste que cette zone, appartenant encore à l'époque médiévale au diocèse de Besançon, relevait déjà de cette cité au cours du II^e siècle.

À l'image de ce qui a pu être mis en évidence en territoire éduen (Kasprzyk et Nouvel à paraître), M. Gschaid a voulu délimiter plus précisément le territoire séquane en s'appuyant sur ses particularités religieuses, plus spécifiquement sur la dévotion à Mars *Segomo* (Gschaid 1994). Émile Thévenot, en son temps, avait déjà proposé de considérer cette divinité comme la principale des Séquanes (Thévenot 1955). La répartition et l'origine des dédicants soulèvent cependant des questions. C'est le cas de la dédicace CIL XII 1674 formulée vers 73-74 par Q. Adginnius Martinus, un Séquane connu par ailleurs aux Villards-d'Héria, qui accéda au *Sacerdos Romae et Augusti* à l'autel de Lyon. La seconde occurrence a été mise au jour à Arinthod (Jura), aux confins de l'ancien évêché de Besançon. La base (Rothé 2001, fig. 8 p. 203), offerte par un certain Paternus, indique d'ailleurs ici un probable sanctuaire. La troisième se rencontre à Culoz (Ain) sur le mont Jugeant, au pied du Grand Colombier (dédicace de Cassia Saturnina, probablement citoyenne romaine, CIL XIII, 2532), bien loin des limites méridionales du diocèse de Besançon. La quatrième, provenant d'Izernore, est rejetée par Max Gschaid. Quant aux dernières (CIL XIII 2846 et AE 1971 53, Pommeret dir. 2001), elles ont été avec certitude offertes en territoire éduen (Kasprzyk et Nouvel à paraître). Si cette divinité devait être rattachée à la nation séquane, on s'attendrait à la retrouver à Besançon et à Mandeuire, ou encore aux Villards-d'Héria. Il n'en est rien. Le grand sanctuaire de Chamars de Besançon, qui semble dédié principalement à Mars, présente cinq dédicaces à Mars *Vesontius* (par exemple CIL XIII 5368) et une à *Suadurix* (CIL XIII 5378), mais aucune à *Segomo*. L'épiclèse du Mars mandurien ne nous est pas connue. Enfin, le sanctuaire supérieur des Villards-d'Héria a livré une dédicace à Mars *Augusto* (CIL XIII 5353, Van Andringa 2002) et l'inférieur à Mars *Catu* [...] (Gallia information, 1974, fig. 17a p. 428). Rien ne permet donc de considérer les dédicaces à Mars *Segomo*, encore moins celles à Mars en général, présentes partout dans les

cités du Grand-Est (Thévenot 1955), comme des marqueurs territoriaux séquanes. On ne saurait donc attribuer à cette cité la région du Valromey sur la seule présence de la dédicace de Culoz (Ain), comme l'a proposé A. Bourgeois (Bourgeois 1999, p. 22). À l'inverse, les sanctuaires de Besançon « Chamars », de Mandeuire « Clos du Château » et Mandeuire « Champ des Fougères » présentent tous une particularité commune : un péribole elliptique qui pourrait constituer une spécificité séquane (Thivet *et al.* 2011). On ne connaît malheureusement pas assez bien les formes architecturales adoptées dans les sanctuaires jurassiens pour mesurer la portée de ce caractère (Izri et Nouvel 2011).

1.2.3. Les faciès mobilier

Le mobilier n'est pas d'un précieux apport. Les études céramologiques ont démontré que les faciès de consommation n'étaient pas représentatifs d'entités politiques, tout particulièrement en Gaule de l'Est (Barral 2002 pour la fin de la période gauloise). Les travaux en cours indiquent une certaine uniformisation des répertoires dans tout le Val de Saône et le Jura durant l'époque romaine. Par ailleurs, S. Fichtl a récemment démontré (Fichtl 2009) les affinités stylistiques dans les productions monétaires entre Helvètes et Séquanes à la fin de l'époque laténienne. Il n'y a donc guère à glaner de ce côté pour préciser les frontières politiques.

À l'inverse, la numismatique a été largement mise à contribution, tout particulièrement à l'ouest du massif. Les travaux récents (Geiser et Gruel 1995, Jeunot 2007) ont cependant démontré la difficulté d'une exploitation aveugle de ces données. Il semble aujourd'hui acquis que, jusqu'aux années 40 av. J.-C., les frappes monétaires n'étaient pas du ressort des magistratures civiques. On a pourtant souvent utilisé la répartition des différents types de potins à la grosse tête pour attribuer telle ou telle portion de territoire aux Séquanes, supposé centre émetteur de ces monnaies coulées (par exemple Buisson 1999 pour le département de l'Ain). On sait aujourd'hui que ces émissions eurent lieu, entre le milieu du II^e siècle avant et le milieu du siècle suivant, sur une très vaste aire couvrant la totalité du Val de Saône, du Jura et du plateau helvète (Geiser et Gruel 1994, Fichtl 2004). Par contre, les séries de bronze et de potins, produites aux noms des monétaires *Seqvonoiotvos*, *Q* (uintus) *Doc* (os) *Sam* [...] *F* (ilius), *Togirix* puis *Turonos Cantorix* entre 70/60 et la réforme monétaire augustéenne vers 20/10 av. J.-C., présentent un caractère régional beaucoup plus marqué. Il s'agit clairement de magistrats monétaires, que tout le monde s'accorde à voir séquanes (Gruel et Popovitch 2007, Nouvel *et al.* 2009). Les études sur ce point ont démontré que ces

frappes se trouvaient majoritaires dans les contextes augustéens entre la région de Belfort à l'est, la Saône à l'ouest et la région de Lons-le-Saunier au sud (Jeunot 2007). Cela corroborerait les données historiques disponibles pour restreindre le territoire séquane à ses limites médiévales, puisque les rares ensembles disponibles dans le département de l'Ain et la région d'Izernore présentent des faciès nettement différents, dans lesquels la présence des monnaies séquanes apparaît largement secondaire. Elles sont également minoritaires ou absentes des contextes de la région de Bâle et des territoires attribués aux Rauraques. C'est probablement dans cette direction que les avancées seront les plus marquantes dans les années à venir.

1.3. Synthèse

Au terme de ce tour d'horizon, trois zones seulement, certes très étendues, soulèvent des difficultés d'attribution (fig. 2).

La première, au nord, concerne les confins des évêchés médiévaux de Bâle et de Besançon. La limite médiévale ne correspond pas ici à la frontière linguistique, qui se superpose quasiment à la ligne de rupture des eaux entre les bassins du Doubs (et de ses affluents Largue et Alaine) et du Rhin (et de son affluent, l'Ill). Comme l'avait déjà souligné A. Longnon (Longnon 1889, p. 135), cette particularité est probablement due à des modifications altomédiévales, peut-être lors de la présence alamane ou lors de la restauration de l'évêché de Bâle au VII^e siècle. On y retrouve en effet le *pagus* d'Ajoie (*pago Asegaugensis*) dont le cas a été mentionné plus haut. Il n'apparaît qu'en 640 sur un *triens*, plus tard dans les textes (vers 735, Rey *et al.* 2011), déjà fractionné entre les deux diocèses. Y. Jeannin, qui en a dressé les contours (Jeannin 1966, p. 31-32), pense que sa limite orientale « devait suivre la ligne de partage des eaux des bassins du Rhône et du Rhin du Ballon d'Alsace à Pierre-Pertuis [...] puis elle semble suivre le sommet de la Montagne du Droit jusqu'à Biaufond ». Il s'étend jusqu'à proximité de Ferrette (Haut-Rhin), englobant également les premiers kilomètres de la vallée de l'Ill jusqu'au Glaserberg. Cela correspond à peu près à la limite linguistique. Il semble qu'il intégrait également dans un premier temps tout le clos du Doubs ainsi qu'une petite portion des terrains au sud du Doubs (Franches-Montagnes, région de Saint-Ursanne, Quiquerez 1864; Demarez 2001, p. 19, en se fondant sur la *vita* de saint Imier). S'agit-il des confins orientaux de la cité antique des Séquanes, postérieurement aux bouleversements précédant la guerre des Gaules? C'est l'opinion la plus communément acceptée (Moysse *et al.* 1978), mais la question reste sans

réponse définitive en l'absence de découverte épigraphique nouvelle.

La deuxième zone correspond à l'actuel département de l'Ain et à l'extension des différents territoires des Séquanes, des Allobroges, sinon des Éduens, de la cité de Nyon et du peuple fantôme des Ambarres dans cette région. En lisant superficiellement les textes antiques, on croirait que le territoire séquane atteignait le Rhône: « [Les Germains] ne manqueraient pas sans doute, à l'image des Cimbres et des Teutons, de se jeter sur la Province romaine et de là sur l'Italie, d'autant plus que la Séquanie n'était séparée de notre province que par le Rhône » (BG I, 33-4). On pourrait même en conclure, toujours selon César, que l'ensemble de la rive droite du Rhône leur appartenait: « Il n'y avait absolument que deux chemins par lesquels [les Helvètes] pussent sortir de leur pays [en direction de l'ouest]: l'un par la Séquanie, étroit et difficile, entre le Jura et le Rhône, où l'on pouvait à peine passer un chariot; il était dominé par une haute montagne et une faible troupe suffisait pour en défendre l'entrée; l'autre, à travers notre province, plus aisé et plus court, en ce que le Rhône, qui sépare les terres des Helvètes des terres des Allobroges nouvellement soumis, est guéable en plusieurs endroits » (BG, I, 3-4). Pour empêcher les Helvètes de passer, César « éleva, depuis le Lac Léman, que traverse le Rhône, jusqu'au Mont Jura, qui sépare la Séquanie des Helvètes, un rempart de 19 000 pas de longueur ». Les Helvètes empêchés d'emprunter la rive nord du Rhône, « il leur restait un chemin par la Séquanie, mais si étroit qu'ils ne pouvaient le traverser sans l'accord de ses habitants » (BG I, 9). On pourrait comprendre qu'il s'agit là du Valromay, dans le Bugey. C'est du moins l'opinion la plus répandue (Rémy 2000). Quelques pages plus loin, il laisse cependant entendre que cette région dépendait non pas des Séquanes, mais d'un autre peuple client des Éduens, les Ambarres. « Dans le même temps, les Ambarres, amis et alliés des Éduens, informent également César que leur territoire est ravagé et qu'ils peuvent à peine garantir leurs villes de la fureur de leurs ennemis. ». César poursuit: « Enfin, les Allobroges, qui avaient des bourgs et des terres au-delà du Rhône, viennent se réfugier auprès de lui et déclarent qu'il ne leur reste rien que le sol de leurs champs ». Il faut donc conclure de tout cela que les deux rives du Rhône appartenaient bien sur quelques points aux Allobroges, que les Ambarres s'étendaient sur le Bugey et que les Séquanes se trouvaient cantonnés aux monts du Jura plus au nord (Goudineau et Peyre 1993), même si l'opinion des historiens méridionaux s'oppose généralement à cette idée (Barruols 1969). Le seul point qui ait fait l'objet d'une réflexion suivie concerne en effet la position de la frontière nord des

Allobroges et de la cité de Vienne. La plupart des auteurs, suivant ici Barruol (Barruol 1969) et en dernier lieu B. Rémy (Rémy 2000, Leveau et Rémy 2005) la fixent sur le Rhône, n'exceptant que quelques « têtes de pont » en Bugey ou Valromey. Au-delà des textes, B. Rémy s'appuie ici sur la faible proportion de citoyens dans les inscriptions du Bugey et sur les formes épigraphiques particulières qui s'y retrouvent. Il « propose d'étendre le territoire séquane jusque dans la montagne jurassienne du département de l'Ain », déterminant une extension en pointe vers le sud, entre les Helvètes à l'est et les Ambarres à l'ouest. C'est là une opinion ancienne communément véhiculée sur les cartes générales de la Gaule (Février *et al.* 1980, Fichtl 2004). En dernier lieu, M. Gschaid (Gschaid 1994), puis A. Buisson (Buisson 1999) ont défendu cette thèse, signalant que le sud du massif du Jura, depuis les Villards-d'Héria jusqu'au Bugey, fournissait en nombre des potins à la grosse tête et livrait de nombreuses dédicaces religieuses supposées caractéristiques des Séquanes. Nous avons vu ci-dessus ce qu'il fallait en retenir. Leur hypothèse, qui s'oppose à la géographie médiévale des évêchés, ne va pas sans poser problème. Dans le texte de César d'abord, puisque les Helvètes, parcourant vraisemblablement le Valromey, comme le démontre B. Rémy (Rémy 2000), ne se trouvent pas confrontés aux Séquanes (César, *BG*, I, 11 et 14). Dans l'épigraphie ensuite, puisqu'aucune mention de l'*ordo* séquane ne s'observe plus au sud des Villards-d'Héria. Dans la numismatique enfin, puisque les séries séquanes postérieures à la conquête apparaissent minoritaires ou absentes dans l'ensemble de cette zone.

Les partisans d'une frontière plus septentrionale sont peu nombreux, étayant leur démonstration, en dehors de l'allusion de César à des possessions d'outre Rhône, par la densité étonnante des inscriptions privées et publiques de cette zone qui la rapproche plus de la Narbonnaise que de ce qui s'observe partout ailleurs en Lyonnaise (Rémy 1970 avant d'amender ses vues; Tarpin 2002).

Ce point ne saurait connaître d'avancée sans nouvelle découverte épigraphique. Nous proposons ici (fig. 1 à 3) une lecture médiane, suivant en cela les limites médiévales de l'évêché de Genève et matérialisées sur certaines cartes de la région (Chaume 1927; Février *et al.* 1986; Dondin-Payre et Rapsaet-Charlier 1999, p. XXII). Le Rhône formerait effectivement la limite des Allobroges sur une grande partie de son cours (entre Genève et le défilé de l'Écluse, puis entre la pointe du Bugey et Lyon), sauf sur un point, en Valromey, où leur territoire déborderait dans le massif du Jura. Dans un tel cadre, on ne sait que faire du *pagus* de Briord, qui

appartient à l'époque médiévale à l'évêché de Lyon. Cette lecture, qui a l'avantage de concilier l'ensemble des indications de César, correspond à une réalité épigraphique. Nous l'avons donc retenue ici.

Reste la question de la limite méridionale des Séquanes dans le haut Jura. Les mentions alto-médiévales disponibles confirment que toute la zone située au sud de la Bienne et l'ensemble de la Petite Montagne relevait dès le haut Moyen Âge du *Pagus Lugdunensis* (Longnon 1889, pl. V et VII; De Vrégille 1981; Rey dir. 2011). Dans le détail, les confins sud-est du département du Jura posent des problèmes depuis longtemps jugés insolubles, puisqu'aucun texte antérieur à l'an mil ne signale l'une des localités de la région. Les confins du *pagus Scotingorum* (Escuens, mentionné en 604, Frédégaire en 604 *Chronica*, IV, 3, XXXIV), le plus méridional du diocèse de Besançon, sont mal connus et fluctuants. Ils résultent du développement des possessions de l'abbaye de Saint-Claude. Certains supposent que *Condatisco*, devenu Saint-Claude, dépendait initialement de Besançon (Rey dir. 2011 p. 14-17). D'autres (Roulière-Lambert 1992), en s'appuyant sur des indices concordant de la Vie des Pères du Jura et de l'importance des relations qui lient cette abbaye à la métropole lyonnaise, penchent pour une appartenance à la cité de Lyon avant l'arrivée de Romain en 430-435 et concluent à une persistance durable des frontières dans cette zone jusqu'à la création de Saint-Claude en évêché au XVIII^e siècle. Par ailleurs, comme cela a été dit plus haut, plus aucune inscription ne rappelle, dans un corpus pourtant abondant, l'*ordo séquane* au sud de cette ligne, et leurs monnaies n'y pénètrent que parcimonieusement. On fixe donc communément les limites de la cité des Séquanes sur les marges méridionales de l'évêché médiéval (Roulière-Lambert 1992, Goudineau et Peyre 1993, Barral *et al.* 2002). Nous avons retenu ici cette dernière hypothèse (fig. 3).

La dernière zone, et non des moindres, couvre la vallée de l'Ain, les Dombes et l'ensemble du massif méridional du Jura. Nous avons vu que dans le texte de César, la situation semblait assez claire. La zone était occupée par une nation, connue par ailleurs, les Ambarres, qui occupaient le territoire entre Rhône, Jura et Saône. Au témoignage de César répond une série de toponymes depuis longtemps relevés par les érudits locaux (Debombourg 1866 : Ambérieux en Bugey, Ambronay, Ambérieux en Dombes – département de l'Ain – et Ambérieux – département du Rhône –, fig. 2). Ceux-ci délimitent un espace, entre Jura, Rhône et Doubs qui correspond vraisemblablement à l'aire d'implantation de ce peuple (Buisson 1990).

Leur nom même, limpide pour les linguistes et signifiant « de part et d'autre de l'Arar », conforterait cette hypothèse. Il faut pourtant convenir que cette cité, si elle a existé, n'apparaît plus par la suite dans aucun des documents qui nous sont parvenus. Plusieurs hypothèses ont été proposées, sans qu'aucune n'ait remporté l'adhésion.

La plus ancienne envisage une absorption de leur territoire par les Éduens (Walkaener 1839, p. 56), hypothèse reprise récemment par Ch. Peyre et Ch. Goudineau (Goudineau et Peyre 1993, p. 18 pour l'époque de la conquête il est vrai). On pourrait voir dans la description de Ptolémée une confirmation de la chose, puisqu'il signale (II, 8-18) que les Éduens disposent d'un territoire qui s'étend jusqu'au point « où le Rhône se détourne de sa direction du nord », avant de citer la ville de *Lugdunum* dans leur orbite. Cela placerait les Éduens au voisinage des Allobroges. Cette hypothèse ne s'accorde guère avec le témoignage de Pline, qui signale que Lyon est bien déduit du territoire ségusiave, et encore moins avec l'appartenance de toute cette zone au *pagus* de Lyon au cours du haut Moyen Âge. Enfin, l'absence de dédicaces spécifiquement éduennes du type AVG SAC (Kasprzyk et Nouvel à paraître), en particulier à Izernore (Kayser *et al.* 2005), permet de rejeter définitivement cette possibilité.

La seconde hypothèse, défendue (De Bombourg 1866, Dubois 1940) ou sous-entendue (Buisson 1999, p. 25) par les chercheurs locaux et par nombre d'ouvrages généraux (par ex. Longnon 1889), laisse ouverte la possibilité d'une cité indépendante durant le Haut-Empire, oubliée par Pline et par Ptolémée, absorbée par Lyon au cours de l'Antiquité tardive. Nous avons évoqué plus haut le lien qui a parfois été fait entre l'ethnonyme *Atesui* de la Liste de Pline et les Ambarres: il n'est plus accepté aujourd'hui. Les arguments restent donc très minces pour défendre cette thèse. On ne recense aucune mention textuelle ni épigraphique et l'on peine à trouver là une capitale qui réponde aux critères urbanistiques correspondant à ce statut (fondation ou refondation augustéenne, apparat monumental, quadrillage orthonormé). On recherche même vainement une agglomération qui apparaisse sur la carte de Peutinger ou sur l'itinéraire d'Antonin. Enfin, la distance indiquée sur la borne de Bèlignieux ne peut correspondre qu'à Lyon: l'hypothèse d'une cité indépendante des Ambarres semble donc devoir être rejetée à partir de l'époque augustéenne.

On pourrait encore envisager le fait que cette zone dépende des Séquanes ou encore des Helvètes. C'était l'opinion de Bouchat, qui voyait une confusion entre les Ambrons, un des quatre cantons des Helvètes mentionnés

par Tite-Live (Épitome, LXVIII) et les Ambarres de César. Cela est rejeté depuis longtemps (Walkaener 1839, p. 317). Rien ne nous y autorise donc et l'on s'expliquerait difficilement le fait que la borne de Bèlignieux porte des mesures depuis Lyon et que la zone relève entièrement, au haut Moyen Âge, du Lyonnais. Il a encore été supposé que ce territoire relevait directement de l'*ager* de la colonie de Lyon. En dehors du fait que Pline n'en mentionne pas l'existence, les recherches de G. Chouquer n'ont pas permis d'y repérer de traces de cadastration évidentes, contrairement aux zones situées plus au sud-ouest et au sud-est, dans le Velin (Poux et Silvino 2009). Enfin, les nombreux établissements ruraux, qui y ont été reconnus (De Klijn *et al.* 1996, avec les compléments récents comme sur la *villa* de La Boisse, Ain) s'apparentent aux modèles gallo-romains typiques et présentent assez systématiquement une continuité d'occupation depuis l'époque gauloise.

Reste la dernière possibilité, la plus probable à nos yeux: le territoire des Ambarres aurait été associé à celui des Ségusiaves, tous deux peuples alliés méridionaux des Éduens. C'est là l'hypothèse la plus récemment défendue (Poux *et al.* 2011, p. 16). L'analyse précise des textes avait déjà confirmé que la colonie de Lyon était précédemment une ville ségusiave (Thollard 1984) et les liens avec cette nation avaient été largement démontrés (Desbat 2005). Les arguments sont nombreux. Au-delà de ceux offerts par l'analyse régressive, on portera à ce dossier la mention de distance mesurée depuis Lyon sur le milliaire de Bèlignieux. On saisirait mieux pourquoi l'évêché de Lyon tardo-antique englobe non seulement le territoire du Forez, mais aussi l'actuel département de l'Ain. On comprendrait mieux la citation de Pline associant Lyon et la cité des Ségusiaves. Les descriptions de César et de Strabon y gagneraient elles aussi en clarté. Le second nous dit, « Lyon, cette ville est l'une des plus importantes du peuple des Ségusiaves, citée située entre le Rhône et le Doubs ». On pourrait en déduire que Strabon confond le Doubs et la Loire: il n'est pas à ce genre d'erreur près, quoiqu'il semble plus loin dans son texte bien connaître le cours de ce fleuve. La plupart des auteurs s'accordent à dire que Strabon, qui ne nomme pas la Saône, la confond ici avec le Doubs. D'ailleurs, dans le même passage, Strabon signale du sud au nord les Ségusiaves, entre Rhône et Doubs, les Éduens entre Doubs et Saône, les Séquanes au-delà de la Saône. Selon P. Thollard 1984, cette apparente confusion est due au point de vue italo-centrique de l'auteur, qui considère ici uniquement l'est de la Saône. Dans ce cas, la cité des Ségusiaves s'étendrait bien à l'est de la rivière, dans les Dombes, en Bresse, et dans les montagnes jusqu'à proximité des sources

du Doubs. Cette interprétation permettrait de mieux comprendre les mots de César (BG, I, 10), alors qu'il remonte d'Italie avec des légions pour rejoindre Labienus en train de fortifier les confins nord des Allobroges. Il nous dit gagner *Ocelum* puis le territoire des Allobroges, « *et des Allobroges mène son armée chez les Ségusiaves. Ce peuple est le premier qu'on rencontre hors de la province au-delà du Rhône* ».

On retiendra de cet exercice la difficulté que l'on rencontre à délimiter précisément les entités politiques du Jura dans le cadre géographique qui nous est familier. Si les confins précis de ces différentes nations résistent encore à l'analyse, il n'en reste pas moins que le Jura apparaît effectivement comme une zone frontière, mutualisée entre des populations multiples, aux caractères et aux intérêts divergents.

2. Voies, villes, sanctuaires et espace rural du Jura antique

L'état des connaissances archéologiques est particulièrement contrasté dans le Jura pour la période qui nous concerne ici. Un dépouillement des données publiées côté français et dans le canton suisse du Jura (Buisson 1990 pour l'Ain, Rothé 2001 pour le Jura, Joan 2003 pour le Doubs et le Territoire de Belfort, Zehner 1998 pour le Haut-Rhin, Demarez 2001 pour le canton du Jura, fig. 4) permet de s'en convaincre au premier coup d'œil. Parmi le millier de communes couvrant les plateaux et la haute chaîne, depuis la pointe du Bugey jusqu'au Sundgau, à peine plus de la moitié révèle des vestiges antiques. Encore s'agit-il le plus souvent de mentions anciennes et ponctuelles. Seules trois zones sont un peu mieux documentées, même si aucune d'entre elles n'a connu de prospections systématiques, en dehors des environs de Briord (Ain) à l'extrême sud du massif (De Klijn 1994). Les prospections aériennes elles-mêmes se sont limitées aux espaces cultivés du piémont, autant en France (travaux de G. Chouquer, de G. Augé et de J. Aubert) qu'en Suisse (Faivre et Nussbaumer 1985; Weidemann *et al.* 2007). L'extension des pâtures et des forêts a largement entravé ses progrès dans la zone montagnaise, les quelques découvertes dans le massif se concentrant dans le canton du Jura (deux sites), dans la région de Poligny/Champagnole et dans la combe d'Ain (Jura).

Ici encore, les opérations préventives n'ont touché que les plaines et les piémonts périphériques, autant au nord (TGV est: Richard *dir.* 2009; Transjurane Biemme-Porrentruy-Delle: Demarez 2001; Collectif 2007) qu'au sud (environs de Lons-le-Saunier, autoroute A 39: Collectif 1999; périphérie lyonnaise: De Klijn

et al. 1996). C'est finalement dans le canton du Jura que les données sont les plus denses, même si les plans d'établissements ruraux reconnus, par exemple, se limitent à une demi-douzaine, alors que le tracé du TGV dans le Doubs en a livré à lui seul presque une dizaine. Comme nous l'avons déjà relevé, les zones d'altitude telles que les Franches-Montagnes, masquées par les pâtures et la forêt, ne livrent que peu d'indications. Huit découvertes monétaires rapportées au XIX^e siècle confirment toutefois une occupation de cette région dans la seconde moitié du III^e siècle et au cours des décennies suivantes (Demarez 2007). Nous y retrouvons également une toponymie habituelle pour les sites romains de plaine (Dô lai Velle, Sur la Ville). Comme nous l'avons déjà évoqué, une seule portion de la haute chaîne a fait l'objet de recherches un peu plus approfondies: c'est celle comprise entre le Chasseron et Vuiteboeuf, dans le canton de Vaud.

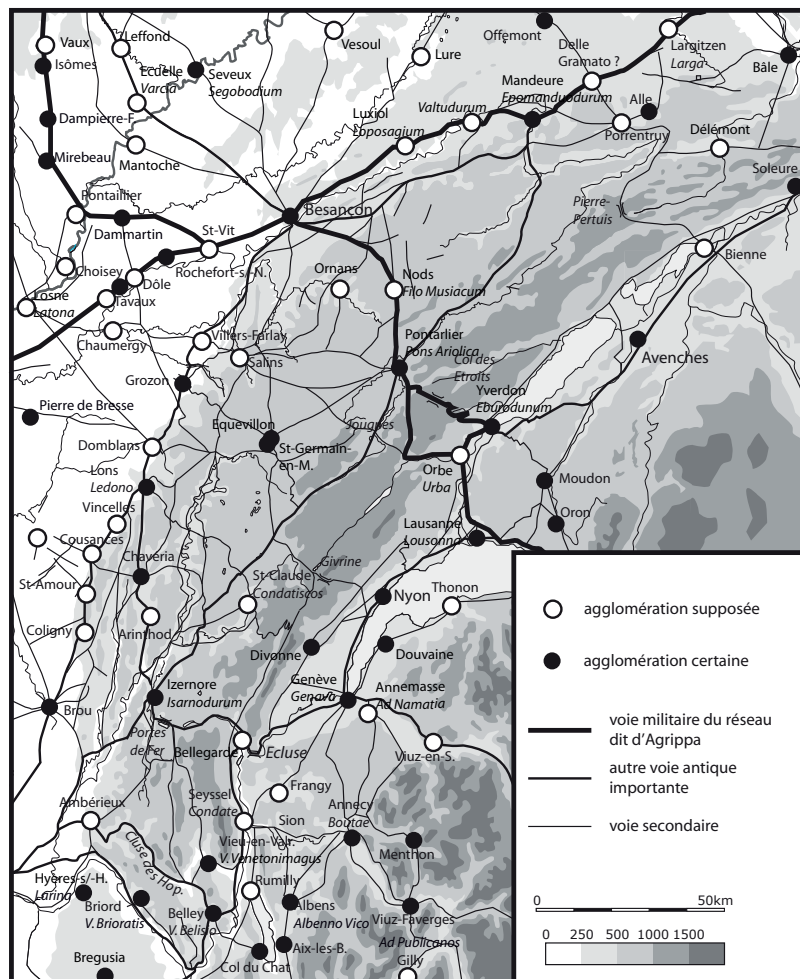
2.1. Les voies, le réseau urbain (fig. 5)

Le réseau routier a fait l'objet d'un certain intérêt, même si les synthèses disponibles restent anciennes et incomplètes (Walser 1967, Cloppet 1996). Les opérations de fouilles récemment réalisées, plus particulièrement en Suisse, apportent aujourd'hui des compléments de qualité, qui permettent de mieux appréhender les modalités de sa mise en place et de son entretien (Demarez et Othenin-Girard *dir.* 1999 pour le cas d'Alle en Ajoie). C'est le réseau attribué à Agrippa qui a fait l'objet de l'attention la plus soutenue (Kasprzyk et Nouvel 2009). On en retiendra que l'un de ses axes, celui rejoignant directement l'Italie à Langres puis, de là, au Rhin et à la Manche, franchissait le Jura. Sa structure particulière a permis de le repérer depuis longtemps, depuis Lausanne/Lousonna jusqu'à Besançon/Vesontio. Son passage au chaînon sommital a récemment été retrouvé, non pas au col de Jougne, comme on pouvait le penser, mais plus à l'est, au col des Étroits (Demierre 2009; Luginbühl *et al.* 2011). D'autres voies transversales sont supposées, parfois étudiées en détail. La plus au nord relie Soleure/Salodurum à Augst/Augusta Raurica par le col du Hauenstein supérieur. À une quarantaine de kilomètres plus à l'ouest, celle dite de « Pierre-Pertuis » permet de relier Studen/Petinesca et le Plateau suisse à Mandeuve/Epomanduodurum d'un côté et à Augst/Augusta Raurica de l'autre, avec une bifurcation qu'il faut situer à Glovelier (JU). Cette route a été suivie avec soin dans le Jura bernois et le canton du Jura (Gerber 1997; Demarez 2001, p. 27-31) et semble perpétuer un tracé d'origine protohistorique. Elle a été entretenue régulièrement, comme l'indique l'inscription

encore visible au-dessus du tunnel de Pierre-Pertuis (CIL XIII, 5166), et a nécessité parfois des travaux de génie assez lourds. Ainsi, à Sonceboz/Tournez (BE), dans un endroit un peu escarpé, la voie a été aménagée sur une passerelle en bois, mais la dégradation de la structure en matériaux périssables a nécessité un creusement du rocher pour garantir le passage (Gerber 1997). D'autres franchissements peuvent encore être envisagés, comme le Val de Travers (canton de Neuchâtel) qui permet de gagner Pontarlier/Ariolica depuis le territoire helvète. Cette hypothèse peut être accréditée par toute une série de découvertes monétaires anciennes dans le Vallon et par celle de mobilier suggérant des habitats permanents, notamment à Noiraigue et Môtiers (Wütrich 2008). Plus au sud, il semble logique de supposer un passage dans la zone du col de la Givrine, même si les preuves matérielles manquent (Saget 2010). Par contre, les travaux visibles aux « Portes de Fer » dans la « Cluse d'Entreporte », à proximité d'Izernore, confirment son statut d'axe de traverse antique, permettant de relier directement la Bresse à la région du Léman, via le défilé de l'Écluse. J.-P. Guillaumet (Guillaumet 2009), notant la présence de lingots d'étain et de

barres de fer dans l'agglomération d'Izernore, en conclut qu'il s'agit d'un des points de passage les plus anciens du Jura. Son importance à l'époque gauloise et romaine, encore méconnue, a déterminé le développement de l'agglomération et du sanctuaire voisin d'Isarnodurum (Le Nézet-Célestin *et al.* 1996). À l'extrémité méridionale, enfin, la cluse des Hôpitaux ouvre le Valromey sur la plaine lyonnaise. La route a permis le développement d'agglomérations dynamiques, comme Vieu-en-Valromey, Belley ou Ambérieux-en-Bugey, disposant toutes du statut de *vicus*. D'autres tracés permettaient sans doute de parcourir le massif du sud-ouest au nord-est, en suivant ses principaux chaînons, comme celui supposé d'Ambérieux à Izernore, qui peut se poursuivre par Pontarlier jusqu'à Mandeuze par le plateau de Maiche et Pont-de-Roide. Ce tracé n'est que très ponctuellement documenté (Joan 2003). Mais l'axe principal reste celui qui longe son piémont occidental, depuis le Bugey jusqu'au Sundgau. Ponctué d'agglomérations d'origine laténiennes (Brou, Lons-le-Saunier, Grozon, Besançon, Mandeuze), son dynamisme permet l'émergence d'autres groupements gallo-romains aux principaux passages à gué (Saint-Amour, Domblans, Vincelles, etc.). La mise en place de la voie militaire de Chalon-sur-Saône à Kembs ne réduisit apparemment pas son importance, puisqu'elle permettait une liaison directe entre Lyon, Besançon et le Rhin (Pasquier 1983). Au sud, un dernier axe, d'orientation similaire, longeait le piémont oriental du Jura, reliant le Rhône au Rhin par Genève, Nyon, Avenches et Soleure. La densité des milliaires sur tout ce parcours, plus forte encore au IV^e siècle, a d'ailleurs laissé penser qu'elle drainait l'essentiel du trafic entre ces deux points (Walser 1967). La plupart de ces axes sont préromains. Ils ont contribué au développement d'agglomérations laténiennes (Izernore, Saint-Germain-en-Montagne, Mandeuze, probablement Chavéria). Seule la voie Lausanne/Besançon par Pontarlier est de création romaine (voir les arguments dans Kapszyk et Nouvel 2011). Elle a permis le développement de nouvelles stations sans antécédent gaulois. Pontarlier en est l'archétype, prenant le nom de la rivière franchie par la route (*Pons Ariolica*, extrapolation de la carte de Peutinger), même si le phénomène est possible sur des axes plus secondaires (Alle, canton du Jura). Le grand nombre de sites mal connus laisse à penser que l'essentiel du réseau urbain antique du Jura nous échappe encore. Les indices disponibles à Arinthod et Saint-Claude par exemple, mais aussi la découverte récente du complexe de Chavéria/Moutonne (Rothé 2001, p. 290-295), ouvrent des champs d'études qui s'avéreront fructueux.

Fig. 5. Les principales voies et le réseau urbain antique du Jura. (Carte P. Nouvel)



2.2. Les relais routiers (fig. 5)

Nous ne pouvons enfin considérer les voies de communications qui parcourent la chaîne du Jura, région où la notion de passage est essentielle, sans évoquer la question des stations routières. Nous ne discuterons pas ici des problèmes de terminologie (*mansio*, *mutatio*, *praetorium*, *statio* ou encore *taberna*), mais nous contenterons de présenter les rares sites que nous connaissons et d'évoquer les problèmes qui se posent quant à l'identification des bâtiments officiels du *cursus publicus*. Les coursiers et les fonctionnaires en mission officielle pouvaient trouver facilement le gîte dans les villes et les petites agglomérations, mais dans des régions moins peuplées, comme c'est le cas sur certains tronçons des axes jurassiens, la création de relais routiers devint indispensable. La seule station routière véritablement attestée est celle retrouvée à Alle/Noir Bois (JU), dont l'étude attentive a permis de retracer la chronologie (Demarez et Othenin-Girard 1999). Créée sous le règne d'Auguste, elle était alors liée à une piste en terre battue déjà employée par la poste impériale. À l'époque claudienne, la voie est empierrée et la station est reconstruite un peu plus au nord, délimitée cette fois

par un enclos. Selon les auteurs, l'abandon du relais peut être relié à la perte du rôle stratégique de la voie suite à la conquête des Camps Décumates par Vespasien en 73-74, repoussant les frontières plus à l'est.

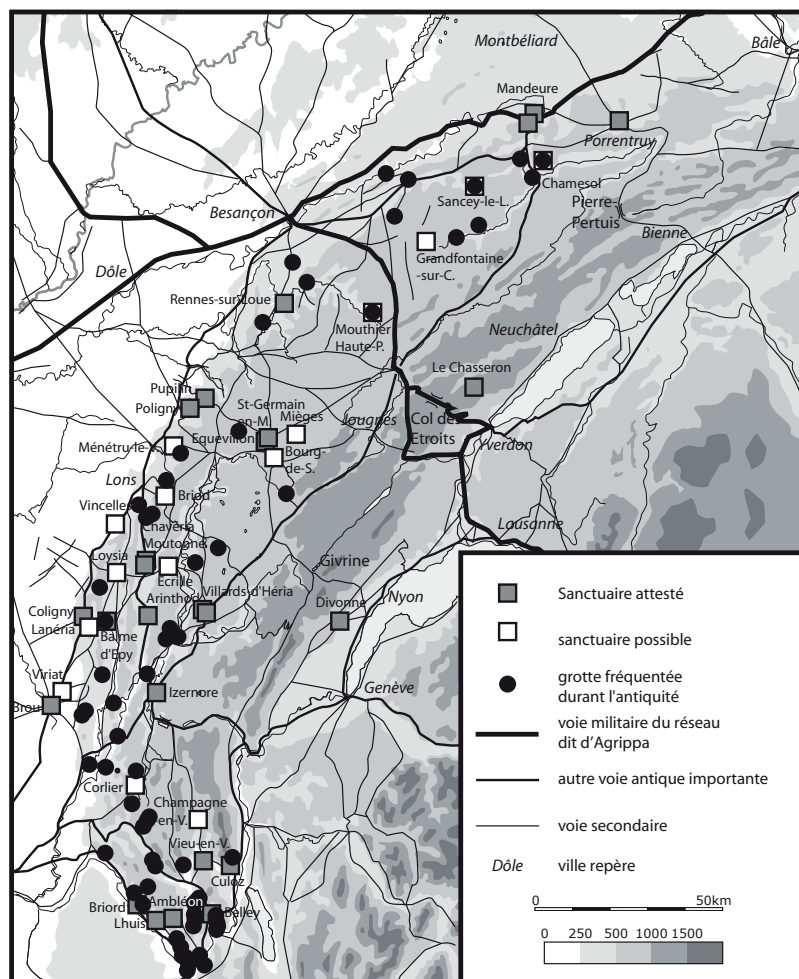
D'autres établissements situés en altitude et à proximité d'une route sont susceptibles d'avoir joué également ce rôle de relais routiers. Il faut d'abord citer le site de Lajoux/Puis Willy (JU; Paccolat et Schifferdecker 1992), où la désobstruction d'une doline a permis la découverte d'un lot de céramiques gallo-romaines représentatif d'une brève période, entre 70 et 80 ap. J.-C. La forte proportion de céramiques sigillées (près de 40 %) est du reste plutôt atypique pour un habitat de montagne. La situation de l'emposieu, à quelques centaines de mètres du tracé supposé de la voie reliant Avenches à Mandeure par le col de Pierre-Pertuis, est un argument supplémentaire en faveur d'un établissement de type relais.

Tout aussi probant est l'exemple de Lignières (NE; Fuchs *et al.* 2006), situé à 860 m d'altitude et non loin de la Vy d'Etraz, la voie antique qui permettait de relier le Pays de Vaud à Bâle en passant par le pied du Jura. Les fouilles ont révélé là l'existence d'un bâtiment très ramassé à risalithes, équipé de petits thermes et agrémenté d'une décoration picturale simple. Il faut reconnaître que le plan de l'édifice est assez proche de la partie résidentielle de petites *villae*, mais sa situation isolée dans les premiers replis du Jura septentrional, en marge d'une voie, reste un argument fort en faveur d'une station routière. M. Segard relève les mêmes difficultés dans les Alpes occidentales, où certains sites routiers avérés ont des plans assimilables à ceux de *villae* (Segard 2009, p. 89-90). Il montre également que certains établissements ruraux ont pu développer des structures d'approvisionnement et d'accueil hors du *cursus publicus*, cette fois-ci destinées aux marchands et aux voyageurs. La question a été envisagée pour la *villa* gallo-romaine de Vicques (JU; Cramatte *et al.* à paraître) où le mur d'enclos de la *pars rustica* longe la voie puis s'en éloigne brusquement, laissant ainsi un espace suffisant pour l'installation d'une auberge en marge de l'établissement rural. Dans ce sens, il faut rappeler que Varron préconise dans son *Économie rurale* (Varron, I, 2, 23) de construire une auberge, source de grands profits, lorsqu'une personne possède des terres en bordure de la route.

2.3. Les lieux de culte

La figure 6 présente l'état de nos connaissances sur les sanctuaires antiques, après dépouillement des données pour la partie française et le canton suisse du Jura. On dispose, ici aussi, d'une synthèse assez récente pour la partie

Fig. 6. Les occupations de grotte et les sanctuaires du Jura. (Carte P. Nouvel)



nord-ouest (Izri et Nouvel 2011) et pour la Suisse (Cramatte 2009), mais qui fait défaut pour le département de l'Ain. La plupart sont associés à des agglomérations (Porrentruy, Mandeuve, St-Germain-en-Montagne, Équevilion, Coligny, Arinthod, Chavéria/Moutonne, Izernore, Brou, Divonne, Vieu-en-Valromey et Briord) et parfois à certains grands domaines ruraux (Vicques: Cramatte *et al.* à paraître). Beaucoup de ceux qui sont suffisamment documentés sont d'origine laténienne (Mandeuve et Izernore par exemple). Les sanctuaires isolés sont donc rares, mais souvent remarquables, à l'image du sanctuaire à Mercure de Lhuis (Ain) de ceux des Villards-d'Héria, ou, le plus visible de tous, celui récemment dégagé au sommet du Chasseron à Bullet (VD, Luginbühl *et al.* à paraître). Il s'agit pour ces deux derniers de sanctuaires que l'on peut qualifier de topiques, de création romaine, caractéristiques de la romanisation des populations locales (Nouvel 2011). Ils sont finalement assez peu nombreux et il semble que les sommets du Jura n'aient pas fait l'objet d'une dévotion particulière (Nouvel à paraître, opinion contradictoire à propos de Culoz dans Gschaid 1994). Enfin, caractère local affirmé, certaines grottes présentent une occupation intense (fig. 6) qui peut, parfois,

présenter un caractère cultuel. Elles se définissent par une accumulation de mobilier métallique et de monnaies, comme dans les grottes de Sancey-le-Long, de Mouthier-Haute-Pierre et de Chamesol dans le Doubs (Barral *et al.* 2003) ou dans les Gorges de Covatannaz du canton de Vaud (Luginbühl *et al.* 2010). La plupart correspondent cependant probablement à des occupations temporaires (Buisson 1991).

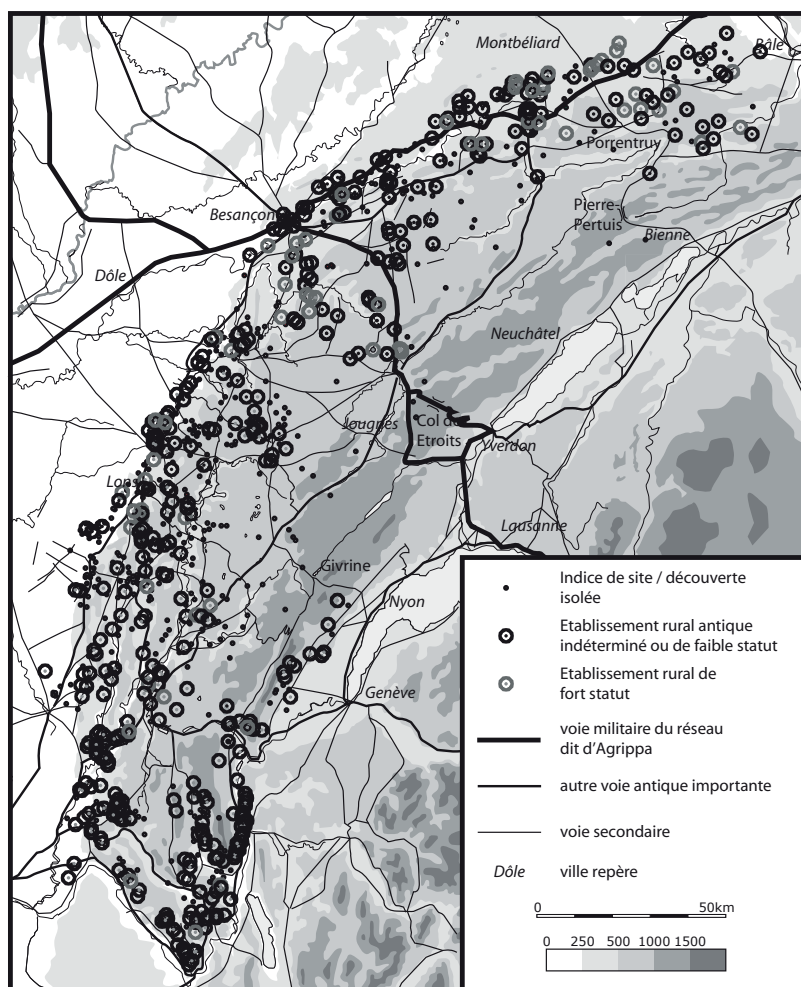
2.4. Le monde rural (fig. 7)

Le monde rural des montagnes jurassiennes est certainement l'un des domaines les moins connus. La plupart des sites mentionnés n'ont jamais fait l'objet de fouilles exhaustives en dehors du canton du Jura et de quelques cas ponctuels à l'ouest de la chaîne. Encore s'agit-il la plupart du temps d'établissements implantés dans des vallées perchées (Combe d'Ain, Ajoie) ou dans des dépressions de basse ou moyenne altitude. Nous ne connaissons encore rien de l'habitat montagnard proprement dit. Ici encore, les synthèses manquent, malgré quelques travaux récents sur les zones de piémont franc-comtois (Bourquene 2000, Poulet 2008), la région de Montbéliard (Haas 2009) et l'Alsace (Roth-Zehner 2006).

Les fermes fouillées extensivement présentent des formes architecturales similaires à celles des plaines alentour, dont les typologies sont maintenant bien établies (Nouvel 2009). Celles de Pont-de-Poite (Jura), d'Amancey (Doubs), du Perrinat à Izernore (Ain), de Buix (JU; Peter 1995), Boécourt, Courgenay et Devellier dans le canton du Jura (Demarez 2001, p. 42), disposant d'une partie résidentielle et de communs, sont comparables aux établissements du val d'Ognon (Jallerange, Brans ou encore Burgille; Richard dir. 2009, p. 28-39), du Territoire de Belfort (Collectif 2007) ou du pays de Vaud. Les découvertes réalisées à La Rivière-Drugeon (Doubs), aujourd'hui conservées au musée de Pontarlier, correspondent probablement à un site de ce type, rare témoin d'une occupation certainement importante de la combe d'Arlier, à plus de 800 m d'altitude.

La montagne jurassienne révèle même quelques établissements encore plus luxueux, malheureusement mal connus, comme ceux de Vicques (canton du Jura; Cramatte *et al.* à paraître), de Jeurre ou de Vaux-les-Saint-Claude (Jura), qui jouissent de thermes et de bassins d'agrément et sont enrichis de sols mosaïqués. Ces quelques indices nous confirment qu'ils appartiennent à la même catégorie que les grandes *villae* du piémont séquanais (par exemple Burgille et Thoraize dans le Doubs, Chassey-lès-Montbozon en Haute-Saône ou encore Tourmont et Voiteur dans le Jura: Poulet 2008), allobroge (Genève/Parc

Fig. 7. Les établissements ruraux antiques du Jura: état des données. (Carte P. Nouvel)



de la Grange: Haldimann et *al.* 2001; Perly: Genequand 2012; Vandoeuvres: Genequand 2009) ou helvète (Commugny, Orbe, Yvonand dans le canton de Vaud; Colombier et Landeron dans le canton de Neuchâtel: Degen 1980). Le remarquable mausolée de la Communance à Delémont (JU) est d'ailleurs la preuve de l'implantation d'une riche famille séquane en plein cœur du Jura (Bossert et *al.* 2012). Tous ces sites, qui forment la strate supérieure des hiérarchies rurales (Ferdrière et *al.* 2010), confirment que la haute aristocratie ne rechigne pas à investir dans les régions montagneuses, même si, jusqu'à aujourd'hui, ce genre de site n'a été identifié que dans les zones de moyenne altitude.

Seules deux régions, pour lesquelles les travaux ont été plus suivis, permettent une approche à plus large échelle. La première correspond aux districts de Porrentruy et de Delémont dans le canton du Jura qui a bénéficié d'explorations suivies lors du percement de la Transjurane (Demarez et Othenin-Girard dir. 2010) et d'un inventaire bibliographique de qualité (Demarez 2001). Elle révèle une densité d'établissements antiques relativement forte, comparable en tout cas à celle observée en piémont.

La seconde correspond à la zone des Villards-d'Héria, pour laquelle les indices, bien que très discontinus, laissent entrevoir une densité de peuplement remarquable, atteignant un site tous les kilomètres dans la région d'Orgelet par exemple (fig. 8). Si les plus gros établissements semblent concentrés dans les

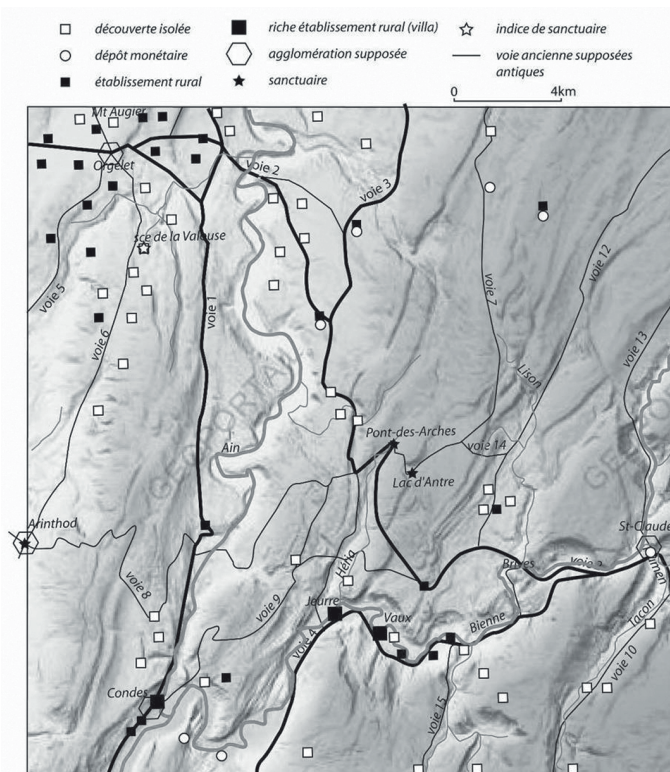
vallées, les replats intermédiaires et même les zones montueuses présentent ici des indices continus d'une exploitation agricole pérenne, partiellement corroborée par les études paléoenvironnementales.

Parallèlement à l'exploitation agricole, l'artisanat rural n'est que ponctuellement documenté. Mis à part quelques activités potières signalées dans le canton du Jura (Demarez et *al.* 1999), il semble pour l'instant se limiter à l'extraction et à la transformation du fer, activité qui semble d'ailleurs relativement modeste dans l'état de nos connaissances (par exemple Courrendlin: Demarez et *al.* 2011; Eschenlohr 2001, p. 136-137).

Au terme de ce tour d'horizon, on conviendra de l'aspect lacunaire de nos connaissances sur l'occupation gallo-romaine dans le massif du Jura. Ce vaste territoire reste largement méconnu en regard des plateaux et des plaines environnantes, mais aussi des massifs voisins, comme le Morvan ou la Forêt Noire, qui ont fait l'objet d'études plus attentives et systématiques.

Malgré les lacunes des textes et l'aspect fortement discontinu des recherches archéologiques, cette région ne peut se limiter à l'image d'une marge frontière, peu ou pas humanisée. La présence de voies de passages a contribué au développement d'agglomérations dont l'importance et la parure monumentale n'ont rien à envier à celles des plaines alentours. Les villes antiques de Saint-Germain-en-Montagne, Izernore ou Chavéria/Moutonne ne se limitent pas au rôle de sanctuaire dans lequel on a parfois voulu les enfermer. Elles présentent des quartiers artisanaux, des espaces d'échanges, des bâtiments publics qui indiquent qu'elles remplissaient un rôle de centre de redistribution et de transformation identique à celui des autres villes de la région. Le tissu des établissements ruraux, s'il n'est peut-être pas aussi dense qu'en piémont, présente une variété de formes architecturales similaire aux contrées avoisinantes, témoignant parfois de l'investissement de familles de statut respectable. Reste cependant une inconnue, celle de la « haute » montagne jurassienne, au-delà des derniers plateaux et vallées cultivables. Les données y manquent totalement, conséquence de difficultés d'acquisition autant que d'un désintérêt constant. On pourrait croire que leur fréquentation se limite à des points de contrôle sur les points de franchissement, comme celui du col des Étroits, ou à des sanctuaires isolés, comme celui du Chasseron, positionnés dans des solitudes grandioses. Les monnaies ou les ensembles céramiques découverts çà et là révèlent malgré tout une économie montagnarde encore ignorée, vaste et ardu champ d'étude pour les années futures.

Fig. 8. Les indices d'occupation dans la région des Villards-d'Héria. (Carte P. Nouvel)



Bibliographie

- Barral, et al. 2002** : BARRAL (P.), GUILLAUMET (J.-P.) et NOUVEL (P.). Le territoire des Éduens d'après les dernières découvertes. In: Garcia (D.) et Verdin (F.) dir., *Territoires celtiques, espaces ethniques et territoire des agglomérations d'Europe occidentale, Actes du XXIV^e congrès de l'AFEAF, Martignes (Bouches-du-Rhône), juin 2000*. Paris, éd. Errance, 2002, p. 271-296.
- Barral et al. 2003** : BARRAL (P.), NOUVEL (P.), PERRIN (F.) et POUX (M.). La France du Centre-Est (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes). In: Arcelin (P.), Brunaux (J.-L.) dir., *Dossier: Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer. Gallia*, 60, 2003, p. 142-168.
- Barral 2002** : BARRAL (P.). Quelques traits remarquables de la composition et de l'évolution du vaisseau céramique à La Tène finale en pays éduen. In: Méniel (P.) et Lambot (B.) dir., *Découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges. Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule. Actes du 25^e colloque international de l'AFEAF, Charleville-Mézières, mai 2001*. Reims, Société Archéologique Champenoise, 2002, p. 157-165. (Mémoire, 16).
- Barruol 1969** : BARRUOL (G.). *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, étude de géographie historique*. Revue Archéologique de Narbonnaise, 1969, 408 p. (Supplément 1).
- Broise 1974** : BROISE (P.). *Genève et son territoire dans l'Antiquité. De la conquête romaine à l'occupation burgonde*. Bruxelles, Revue d'Études Latines, 1974, 369 p. (Latomus, 129).
- Bossert et al. 2012** : BOSSERT (M.), DEMAREZ (J.-D.), PUTELAT (O.) et BRAILLARD (L.). *Le mausolée gallo-romain de La Communance à Delémont. Études géologique, archéologique et archéozoologique. La sculpture figurée*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 2012, 200 p. (Cahiers d'Archéologie Jurassienne, 32).
- Bourquene 2000** : BOURQUENE (N.). *Contribution à l'étude de l'occupation du sol dans les campagnes du Doubs à l'époque gallo-romaine*. Mémoire de DEA. Besançon, Université de Franche-Comté, 2000, 2 vol. 156 et 234 p.
- Buisson 1990** : BUISSON (A.). *Carte archéologique de la Gaule 01. L'Ain*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1990, 192 p.
- Buisson 1991** : BUISSON (A.). *Les grottes-refuges d'époque romaine dans le Jura méridional et les Alpes du Nord françaises (départements de l'Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie), Caesarodunum (Caesarodunum/ Institut d'études latines de la Faculté des lettres et sciences humaines d'Orléans-Tours, Centre de recherches A. Piganiol - Tours)*, 1991, p. 51-66.
- Buisson 1999** : BUISSON (A.). Les Ambarres et la géographie des peuples vers la fin de la période gauloise dans la région lyonnaise, *Protohistoire européenne*, 2, 1999, p. 21-27.
- Carcopino 1957** : CARCOPINO (J.). Seine et Séquanes, *Comptes-rendus de l'académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 1957, p. 244-350.
- Chaume 1927** : Chaume (M.). Les origines du Duché de Bourgogne, II. Géographie historique. Dijon, éd. Rebourseau, 1927, p. 65-109.
- Collectif 1992** : *Dans le Jura gallo-romain*. Lons-le-Saunier, Centre Jurassien du Patrimoine, 1992, 120 p.
- Collectif 1999** : A 39, *10 000 ans d'histoire sous l'autoroute verte*. Lons-le-Saunier, Centre Jurassien du Patrimoine, 1999, 71 p.
- Collectif 2003** : *Nyon, Colonia Iulia Equestris - Musée romain de Nyon, site Musée*. In Folio, 2003, 110 p.
- Collectif 2007** : *Trafics et transits entre Vosges et Jura, Archéologie et histoire*. Belfort, Musées de Belfort, 2007, 136 p. (Catalogue d'exposition)
- Colney 1999** : COLNEY (M.). Le haut Moyen Âge dans la trouée de Belfort (V^e-VIII^e siècle). Archéologie et histoire, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 577 p.
- Coquet et al. 2011** : COQUET (N.), BARRAL (P.), NOUVEL (P.), IZRI (S.) et JOLY (M.). Les agglomérations du Nord-Est de la Gaule. Bilan critique des données. In: Reddé (M.) et al. dir., *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Glux-en-Glenne, Bibracte, 2011, p. 75-90. (Bibracte, 21/1).
- Cloppet 1996** : CLOPPET (C.). *Le système routier gallo-romain entre Rhône, Loire et Rhin. Tracé, structure, monuments*. Thèse de doctorat, sous la direction d'E. Frézouls et X. Lafon. Strasbourg, Université de Strasbourg/Lille, ANRT, 1996, 3 vol., 334 p. et non paginé.
- Cramatte 2008** : CRAMATTE (C.). Recueil des sanctuaires romains de Suisse. In: Castella (D.) et Meylan-Krause (M.-F.) dir., *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*. Actes du colloque international d'Avenches, novembre 2006. Bâle, 2008, p. 265-277. (Antiqua, 43).

- Cramatte et al. à paraître** : CRAMATTE (C.) et al. *La villa gallo-romaine de Vicques*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, à paraître. (Cahier d'archéologie jurassienne).
- Debombourg 1866** : DEBOMBOURG (G.). *Les Ambarres*. Lyon, Vingtrinier, 1866, 24 p.
- Degen 1980** : DEGEN (R.). Fermes et villas romaines dans le canton de Neuchâtel, *Helvetica archaeologica*, 43/44, 1980, p. 152-165.
- De Klijn et al. 1996** : DE KLIJN (H.), MOTTE (S.) et VICHERD (G.). Éléments sur la romanisation des campagnes en Nord Rhône-Alpes. In: Bayard (D.) et Collart (J.-L.) éd., *De la ferme indigène à la villa romaine. Actes du deuxième colloque de l'association AGER, Amiens (Somme), septembre 1993*. Revue Archéologique de Picardie, n° spécial, 11, 1996, p. 271-286.
- De Klijn 1994** : DE KLIJN (H.). L'occupation gallo-romaine dans le bassin de Briord (Ain), résultat des prospections et des fouilles à l'intérieur de l'aménagement hydraulique de Sault-Brénaz (Ain), *Revue Archéologique de l'Est*, 166, 1994, p. 409-435.
- Demarez 2001** : DEMAREZ (J.-D.). *Répertoire archéologique du canton du Jura, du I^{er} siècle avant J.-C. au VII^e siècle après J.-C.* Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 2001, 136 p. (Cahiers d'archéologie jurassienne, 12).
- Demarez 2005** : DEMAREZ (J.-D.). Les Rauraques : une tribu, une civitas, un évêché. *Archéologie Suisse*, 28/2, 2005, p. 25-34.
- Demarez 2007** : DEMAREZ (J.-D.). Les témoins archéologiques du Bas-Empire sur les hauteurs du Jura. Passages occasionnels ou traces d'établissements ? In: *Actes des Premières journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien (JAFJ), Delle-Boncourt, octobre 2005*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté et Porrentruy, Office de la Culture et Société jurassienne d'Émulation, 2007, p. 239-244. (ALUFC, série Environnement, sociétés et archéologie, 10; Cahier d'archéologie jurassienne, 20).
- Demarez et al. 2011** : DEMAREZ (J.-D.), GUÉLAT (M.) et BORGEAUD (P.-A.). *Voie romaine, structures artisanales et travail du fer du I^{er} au IV^e siècle à Courrendlin*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 2011, 160 p. (Cahiers d'Archéologie Jurassienne, 30).
- Demarez et al. 1997** : DEMAREZ (J.-D.), HECHT (Y.), HELMIG (G.) et al. Die Nordwestschweiz. Rings um die Rauriker, in 60 BC - 15 AD. In: *D'Orgétorix à Tibère. Actes du colloque de l'Association pour l'archéologie romaine en Suisse (ARS), Porrentruy, novembre 1995*. Lausanne, ARS, 1997, p. 85-94.
- Demarez et al. 1999** : DEMAREZ (J.-D.), THIERRIN-MICHAEL (G.) et GALETTI (G.). Une production de céramique gallo-romaine en Ajoie (Suisse, Canton du Jura). In: Rivet (L.) éd., *Production de céramiques dans les différentes régions de la Suisse: technologie, production et marché. Actualité des recherches céramiques. Actes du congrès de Fribourg, mai 1999*. Marseille, SFECAG, 1999, p. 165-173.
- Demarez et Othenin-Girard dir. 1999** : DEMAREZ (J.-D.), OTHENIN-GIRARD (B.) et al. *Une chaussée romaine avec relais entre Alle et Porrentruy (Jura, Suisse)*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 1999, 256 p. (Cahiers d'archéologie jurassienne, 8).
- Demarez et Othenin-Girard dir. 2010** : DEMAREZ (J.-D.) et OTHENIN-GIRARD (B.) dir. *Établissements ruraux de La Tène et de l'époque romaine à Alle et à Porrentruy*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 2010, 431 p. (Cahiers d'Archéologie Jurassienne, 28).
- Demierre 2009** : DEMIERRE (M.). Chronique archéologique 2008: Sainte-Croix VD, Col des Étroits, Passage d'Entre Roches, *Annuaire d'archéologie suisse*, 92, 2009, p. 310-312.
- De Vregille 1977** : DE VREGILLE (B.). Besançon et Saint-Claude. In: Rey (M.) dir., *Histoire des Diocèses de France*, 6. Paris, Beauchesne, 1977, p. 9-52.
- De Vregille 1983** : DE VREGILLE (B.). Lyon. In: Gadillé (J.) dir., *Histoire des Diocèses de France*, 16. Paris, Beauchesne, 1983, p. 11-49 (ch. I à III).
- De Vrégille et al. 1998** : DE VREGILLE (B.), LOCATELLI (R.) et MOYSE (G.). *Gallia pontificia Vol. 1, Diocèse de Besançon: répertoire des documents concernant les relations entre la papauté et les églises et monastères en France avant 1198*. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1998, 370 p.
- Desbat 2005** : DESBAT (A.). *Lugdunum, naissance d'une capitale*. Éditions in folio, Pôle d'archéologie du Rhône, Gollion, 2005, 181 p.
- Dondin-Payre et Rapsaet-Charlier 1999** : DONDIN-PAYRE (M.) et RAPSAET-CHARLIER (M.-T.). *Cités, municipes, colonies: les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire*. Paris, Publication de la Sorbonne, 1999, 483 p.
- Dubois 1940** : DUBOIS (E.). Histoire des pays qui ont formé le département de l'Ain, *Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain*, 1940, p. 256-306.

- Eschenlohr 2001** : ESCHENLOHR (L.). *Recherches archéologiques sur le district sidérurgique du Jura central suisse*. Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 2001, 319 p. (Cahier d'archéologie romande, 88).
- Faivre et Nussbaumer 1985** : FAIVRE (M.) et NUSSBAUMER (J.-F.). Archéologie aérienne dans le Jura, *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1985, 88, p. 177-184.
- Favrod 1997** : FAVROD (J.). *Histoire politique du royaume Burgonde (443-534)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1997, 544 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 113).
- Ferdrière et al. 2010** : FERDIÈRE (A.), COLLARD (J.-L.), GANDINI (C.) et NOUVEL (P.). Les grandes villae « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies: répartition, origine et fonctions, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-est*, 59, 2010, p. 357-446.
- Février et al. Dir. 1986** : FEVRIER (P.-A.), BEAUJARD (B.), PICARD (J.-C.) et al. – *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle. IV, Province ecclésiastique de Lyon (Lugdunensis prima)*. Paris, De Boccard 1986, 84 p. (Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle, 4).
- Février et al. 1980** : FÉVRIER (P.-A.), FIXOT (M.), GOUDINEAU (C.) et KRUTA (V.). *La ville antique des origines au IX^e siècle*. Paris, Seuil, 1980, 605 p. (Histoire de la France urbaine, 1).
- Fichtl 2004** : FICHTL (S.). *Les peuples gaulois. III^e-I^{er} siècles av. J.-C.* Paris, éd. Errance, 2004, 168 p.
- Fichtl 2009** : FICHTL (S.). Les peuples du Jura à l'époque de César. In: Richard (A.) et al. Dir., *L'isthme européen Rhin-Saône-Rhône dans la Protohistoire, Approches nouvelles en hommage à Jacques-Pierre Millotte. Actes du colloque de Besançon, octobre 2006*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, p. 361-367. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 860; série Environnement, sociétés et archéologie, 13).
- Frei-Stolba 1999** : FREI-STOLBA (R.) dir. Recherches sur les institutions de Nyon, Augst et Avenches. In: Dondin-Peyre (M.) et Rapsaet-Charlier (M.-T.), *Cités, Municipales, Colonies. Le processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 29-95.
- Fuchs et al. 2006** : FUCHS (M.), HOFMANN (P.), MIEVILLE (H.) et REYNIER (C.). Des Romains au Ruz du Plâne. In: *Lignièrès. Un village aux confins de trois États*. Hauterive, éd. Gilles Attinger, 2006, p. 23-30.
- Gerber 1997** : GERBER (C.). *La route romaine transjurane de Pierre Pertuis: recherches sur le tracé romain entre le Plateau suisse et les bassins du Doubs et du Rhin*. Berne, éd. scolaires du canton de Berne, 1997, 118 p. (Schriftenreihe der Erziehungsdirektion des Kantons Bern).
- Geiser et Gruel 1995** : GEISER (A.) et GRUEL (K.). Les potins « à la grosse tête ». In: Gruel (K.) éd., *Les potins gaulois: typologie, diffusion, chronologie: état de la question à partir de plusieurs contributions*. Paris, Gallia, 52, 1995, p. 11-19.
- Genequand 2009** : GENEQUAND (D.). La pars urbana de la villa gallo-romaine de Vandœuvres, des Julio-Claudiens au Bas-Empire, *Archéologie suisse*, 2009, 32, 2, p. 32-37.
- Genequand 2012** : GENEQUAND (D.). La villa gallo-romaine et l'établissement médiéval de Perly GE, *Annuaire d'archéologie suisse*, 95, 2012, p. 97-116.
- Goudineau et Peyre 1993** : GOUDINEAU (C.) et PEYRE (C.). Bibracte et les Éduens, à la découverte d'un peuple gaulois. Paris, éd. Errance, 1993, 208 p.
- Guillaumet 2009** : GUILLAUMET (J.-P.). Quelques types de passages obligés de la fin de la période celtique. In: Guillaumet (J.-P.) et Le Bihan (J.-P.) dir., *Routes du monde et passages obligés de la Protohistoire au Moyen Âge. Actes du colloque international d'Ouessant, septembre 2007*. Quimper, Centre de recherche archéologique du Finistère, 2009, p. 181-192.
- Gschaid 1994** : GSCHAIID (M.). Inscriptions religieuses des cités des Séquanais et des Ambarres: nouvelles interprétations, *Dialogue d'Histoire Ancienne*, 20/2, 1994, p. 155-188.
- Gruel et Popovitch 2007** : GRUEL (K.) et POPOVITCH (L.). *Les monnaies gauloises et romaines de l'oppidum de Bibracte*. Glux-en-Glenne, Bibracte/Centre archéologique européen, 2007, 383 p. (Bibracte, 13).
- Haas 2009** : HAAS (F.). *Occupation du territoire et peuplement aux environs de la ville antique d'Épomandurum (Doubs), inventaire et état de la documentation archéologique*. Mémoire de Master II. Paris, Université de Paris IV/Sorbonne, 2009, 211 p.
- Haldimann et al. 2001** : HALDIMANN (M.-A.), ANDRÉ (P.), BROILLET-RAMJOUÉ (E.) et POUX (M.). Entre résidence indigène et domus gallo-romaine: le domaine antique du Parc de La Grange (GE), *Archéologie suisse*, 24, 4, 2001, p. 2-16.
- Izri, Nouvel et coll. 2011** : IZRI (S.), NOUVEL (P.), COQUET (N.), BARRAL (P.) et JOLY (M.) coll. Les sanctuaires du Nord-Est de la Gaule. Bilan critique des données. In: Reddé (M.) et al. dir., *Aspects de la*

Romanisation dans l'Est de la Gaule. Glux-en-Glenne, Bibracte/Centre archéologique européen, 2011, p. 507-532. (Bibracte, 23/1).

Jeannin 1966 : JEANNIN (Y.). Le *pagus* d'Ajoie à l'époque mérovingienne, *Bulletin de la Société d'Émulation de Montbéliard*, LXV, 1966, p. 21-33.

Jospin dir. 2002 : JOSPIN (J.-P.) dir. *Les Allobroges, Gaulois et romains du Rhône aux Alpes. De l'indépendance à la période romaine, (IV^e siècle av. J.-C. - II^e siècle ap. J.-C.)*. Golion, Infolio, 2002, 191 p.

Jullian 1923 : JULLIAN (C.). *Histoire de la Gaule*, 2. Paris, Hachette, 1920-1926, réédition 1993, 1270 p.

Kasprzyk et Nouvel 2010 : KASPRZYK (M.) et NOUVEL (P.). Du val de Saône au nord-ouest de la Gaule. Le passage du Morvan de la fin de la Protohistoire au haut Moyen Âge. In: Guillaumet (J.-P.) et Le Bihan (J.-P.), dir., *Routes du monde et passages obligés de la Protohistoire au Moyen Âge. Actes du colloque international d'Ouessant, septembre 2007*. Quimper, Centre de recherche archéologique du Finistère, 2010, p. 223-252.

Kasprzyk et Nouvel 2011 : KASPRZYK (M.) et NOUVEL (P.). Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale. Apport des données archéologiques récentes. In: Reddé (M.) et al. dir., *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Glux-en-Glenne, Bibracte/Centre archéologique européen, 2011, p. 21-74. (Bibracte, 23/1).

Kasprzyk et Nouvel soumis : KASPRZYK (M.) et NOUVEL (P.). Épigraphe religieuse et communautés civiques au Haut-Empire: la délimitation du territoire de la *ciuitas Aeduorum* aux II^e et III^e siècles, *Revue Archéologique de l'Est*, 61, 2012, 29 p.

Kayser et al. 2005 : KAYSER (F.), RÉMY (B.), BUISSON (A.) et BERTRANDY (F.). *Inscriptions latines de l'Ain*. Chambéry, Université de Savoie, 2005, 299 p.

Le Nézet-Célestin et al. 1996 : LE NÉZET-CÉLESTIN (M.), VAIREAUX (F.) et VICHERD (G.). *Izernore et Saint-Vulbas: deux bourgades antiques de l'Ain. Bilan archéologique et historiographique*. Association des Amis du Château des Allymes, 1996, 144 p. (Cahiers René de Lucingen, 31).

Leveau et Rémy 2005 : LEVEAU (P.) et RÉMY (B.). Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne: les éléments d'une problématique, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 2005, 38, p. 7-13.

Luginbühl et al. 2010 : LUGINBÜHL (T.) et al. *Prospections et fouilles dans les gorges de Covatanne. Fréquentations protohistoriques et lieu de culte*

tardo-antique dans le secteur des sources du Fontanet. Lausanne, Université de Lausanne, 2010, 119 p., rapport inédit.

Luginbühl et al. dir. à paraître : LUGINBÜHL (T.), CRAMATTE (C.) et HOZNOUR (J.) dir. *Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron à Bullet (VD)*. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, à paraître. (Cahier d'archéologie romande).

Luginbühl, Demierre et Lanthemann 2011 : LUGINBÜHL (T.), DEMIERRE (M.) et LANTHEMANN (F.) dir. *Premier diagnostic sur les aménagements protohistoriques et antiques du Col des Étroits. Rapport sur la campagne de fouille UNIL-UNIGE-UNINE de 2008*. Lausanne, Université de Lausanne, 2011, 80 p., inédit.

Mordefroid 1993 : MORDEFROID (J.-L.). Quel désert pour les pères du Jura ? Résultats du sondage archéologique effectué dans la cathédrale en avril 1990. In: *Pensée, image et communication en Europe médiévale*. Besançon, ASPRODIC, 1993, p. 3-10.

Moyses et al. 1978 : MOYSE (B.), LOCATELLI (R.) et FIETIER (R.). Aux origines du comté de Montbéliard, *Bulletin de la Société d'Émulation de Montbéliard*, 101, 1978, p. 28-31.

Moyses et Locatelli 1979 : MOYSE (G.) et LOCATELLI (R.). La Bourgogne septentrionale et particulièrement le diocèse de Besançon de la fin du monde antique au seuil de l'âge carolingien (V^e-VIII^e siècle). In: *Von Spätantike zum frühen Mittelalter*. Sigmaringen, J. Thorbecke, 1979, p. 477-488. (Vortäge und Forschungen, 25).

Martine 1968 : Martine (F.). *Vie des Pères du Jura*, Paris, Les Belles Lettres, 1968, 492 p. (Sources chrétiennes, 142).

Nouvel 2009 : NOUVEL (P.). De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II^e-IV^e siècles ap. J.-C. In: Leveau (P.) et al. dir., *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*. Actes du colloque AGER VIII Toulouse 2007. Bordeaux, Aquitania, 2009, p. 361-390. (Aquitania, supplément 17).

Nouvel 2011 : NOUVEL (P.). Les sanctuaires des Villards-d'Héria (Jura). Apport des travaux anciens et récents. In: Reddé (M.) et al. dir., *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Glux-en-Glenne, Bibracte/Centre archéologique européen, 2011, p. 619-628. (Bibracte, 23/1).

Nouvel à paraître : NOUVEL (P.). Les sanctuaires de sommet, des lieux de cultes exceptionnels ? In: Luginbühl (T.) et al. dir., *Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron à Bullet (VD)*. Lausanne, Bibliothèque

historique vaudoise, à paraître. (Cahier d'archéologie romande).

Nouvel et al. 2010 : NOUVEL (P.), DAVID (S.) et DUMETZ-POUX (P.). *La civilisation gallo-romaine dans le Jura, territoires et cultes*. Mallette pédagogique réalisée sous la responsabilité de la cellule pédagogique du musée d'Archéologie du Jura de Lons-le-Saunier. Lons-le-Saunier, CRDP 39, 2010, 154 p.

Paccolat et al. 1991 : PACCOLAT (O.) et al. *L'établissement gallo-romain de Boécourt, Les Montoyes (JU, Suisse)*. Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Émulation, 1991, 155 p. (Cahiers d'Archéologie jurassienne, 1).

Paccolat et Schifferdecker 1994 : PACCOLAT (O.) et SCHIFFERDECKER (F.). Un lot de céramique gallo-romaine découvert à Lajoux JU, Puits Willy, *Annuaire de la société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 75, 1992, p. 167-176.

Pasquier 1983 : PASQUIER (M.). La Voie romaine du Rhin entre Besançon et Mandeure (Doubs): bilan des recherches récentes. *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 40, fasc. 1, 1983, p. 31-46.

Peter 1995 : Peter (C.). La villa gallo-romaine de Buix dans la vallée de l'Allaine (JU), *Archéologie Suisse*, 18, 1995, p. 25-32.

Pommeret 2002 : POMMERET (C.) dir. *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*. Dijon, Revue archéologique de l'Est, 2002, 187 p. (16^e suppl. à la RAE).

Poulet 2009 : POULET (J.). *Formes et types de l'habitat rural antique en Franche-Comté*. Mémoire de Master II. Besançon, Université de Franche-Comté, 2009, 2 vol., 112 et 97 p.

Poux et al. 2011 : POUX (M.) et al. Le vin du Triumvir à Lyon, témoignages archéologiques et littéraires d'une production de vin sur le territoire colonial de *Lugdunum*. *Gallia*, 68-1, 2011, p. 13-91.

Quiquerez 1864 : QUIQUEREZ (A.). *Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois. Époque celtique et romaine*. Porrentruy, Victor Michel, 1864, 427 p.

Rémy 1970 : RÉMY (B.). Les limites de la cité des Allobroges, *Cahiers d'Histoire*, XV, 1970, p. 195-213.

Rémy 2000 : RÉMY (B.). À propos du Rhône comme limite de la cité de Vienne au Haut-Empire (en amont de Lyon), *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 33, 2000, p. 55-60.

Rey dir. 2011 : REY (M.). *Les diocèses de Besançon et Saint-Claude*. Lyon, Beauchesne, 2011, 332 p. (Histoire des Diocèses de France, 6, réédition de l'ouvrage de 1977).

Richard dir. 2009 : RICHARD (A.) dir. *Archéologie en Franche-Comté, fouilles archéologiques de la LGV Rhin-Rhône, les résultats*. Besançon, DRAC de Franche-Comté, 2009, 65 p.

Rothé 2001 : ROTHÉ (M.-P.). *Carte archéologique de la Gaule, 39 Le Jura*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2001, 840 p.

Roth-Zehner 2006 : ROTH-ZEHNER (M.). Les villae gallo-romaines. In: *Bilan scientifique de la Région Alsace, hors série 2/2, Périodes historiques*. Strasbourg, DRAC d'Alsace, 2006, p. 43-48.

Roulière-Lambert dir. 1992 : ROULIÈRE-LAMBERT (M.-J.) dir. *Dans le Jura gallo-romain*. Lons-le-Saunier, Centre Jurassien du Patrimoine, 1992, 118 p.

Saget 2010 : SAGET (L.). *Entre Jura et Léman: dynamiques d'occupation du District de Nyon, du Paléolithique à la fin du Royaume burgonde*. Mémoire de licence dirigé par T. Luginbühl. Lausanne, Université de Lausanne, 338 p.

Schwartz 2005 : SCHWARZ (P.A.). Das spätantike und frühchristliche Kaiseraugst. In: *Imperium Romanum*, Bd. 1. Stuttgart, Theiss, 2005, p. 268-274.

Segard 2009 : SEGARD (M.). *Les Alpes occidentales romaines*. Paris, éd. Errance-Centre Camille Jullian, 2009. (Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine, 1).

Tarpin 1995 : TARPIN (M.). Les Tigurins étaient-ils des Helvètes? Prélude à l'histoire de la Suisse. In: *Curdy (P.) et al., 30 BC - 15 AD. D'Orgétorix à Tibère. Actes du colloque ARS colloquium, Porrentruy, novembre 1995*. Lausanne, ARP, 1995, p. 11-20.

Tarpin 2002 : TARPIN (M.). Les pagi des Allobroges et l'organisation du territoire. In: *Jospin (J.-P.) dir., Les Allobroges, Gaulois et romains du Rhône aux Alpes. De l'indépendance à la période romaine, (IV^e siècle av. J.-C. - II^e siècle ap. J.-C.)*. Golion, Infolio, 2002, p. 99-101.

Thévenot 1955 : THÉVENOT (E.). Sur les traces des Mars celtiques, Gand. *Dissertationes Archaeologicae Gandenses*, 1955, vol. III, pl. V, fig. 1 et 2.

Thollard 1984 : THOLLARD, (P.). Strabon, Lyon, Vienne et les Ségusiaves. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 17, 1984, p. 115-122.

Thivet et al. 2011 : THIVET (M.), NOUVEL (P.), BARRAL (P.) et BOSSUET (G.). Mandeuve. Du site gaulois à la ville romaine. In: Reddé (M.) et al. dir., *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Glux-en-Glenne, Bibracte/Centre archéologique européen, 2011, p. 153-160. (Bibracte, 23/1).

Walkaenaer 1839 : WALKAENAER (Ch.) - *Géographie ancienne de la Gaule*. Paris, Crapelet, 1839, 566 p.

Weidmann et al. 2007 : WEIDMANN (D.), PIGNAT (G.) et WAGNER (C.). *Vue du ciel, Archéologie et photographie aérienne dans le canton de Vaud*, Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, 2007, 119 p. (Catalogue d'exposition du musée cantonal d'archéologie).

Walser 1967 : WALSER (G.). *Die römischen Strassen in der Schweiz, Itinera Romana – Beiträge zur Strassengeschichte des römischen Reiches*. Berne, Kümmerly und Frey, 1967, 108 p.

Wütrich 2008 : WÜTRICH (S.). Le Val-de-Travers: de l'homme de Néandertal à l'époque gallo-romaine. In: *Le Val-de-Travers. Une région, une identité*. Hauterive, éd. Gilles Attinger, 2008, p. 51-52.

Zehner 1998 : ZEHNER (M.) *Carte archéologique de la Gaule, 68 – Haut-Rhin*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1998, 374 p.

